

# *Histoire et Traditions populaires*



**N° 103 Septembre 2008**

# *Histoire et Traditions Populaires*

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon



# Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot  
14170 L'Oudon  
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Septembre 2008 – n° 103 – 35<sup>e</sup> année

## **Responsables de publication formant le Conseil d'Administration de l'association :**

**Gérant :** Jack **Maneuvrier** – **Membres :** Almir **Bellier**, Dominique **Bordeaux**, Yvon et Arlette **Bouillé**, Eric **Bourgault**, Denise **Bourgault**, , Thierry et Paule **Bricon**, Stéphanie **Bricon**, Henri **Callewaert**, José et Claude **Castel**, Florent et Mercé **Chaboissier**, Michel et Marie-France **Chanu**, Yvette **Denis**, Pierre et Brigitte **Ferrand**, Dominique **Fournier**, Jean-Pierre et Roselyne **Gallou**, Pierre et Christiane **Girard**, Jean et Marie **Godet**, Gérard et Chantal **Guillin**, Marie-Thérèse **Hugot**, Daniel et Monique **Lalizel**, Bernard et Majo **Lecerf**, Colette **Léchenault**, Claude et Michèle **Lemaître**, Christophe **Maneuvrier**, Jacky et Danie **Maneuvrier**, Michel **Nigault**, Jacqueline **Pavy**, Odile **Plékan**, Jean et Françoise **Tramblais**, François et Colette **Wèbre**.

**Abonnement simple :** 15 € + Frais d'envoi : 6 € = 21 €  
Chèque à l'ordre du Foyer rural du Billot

**Périodicité :** mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

## Sommaire septembre 2008

<i>A propos du bulletin</i>		p. 4
<i>Forum de l'archéologie et des Traditions populaires</i>		p. 5
<i>Etat ou mémoire des bois dont le curé des Loges a perçu la dîme</i>	Jack manouvrier	p.17
<i>Un site gaulois à Condé-sur-Ifs</i>	Jean-Luc Dron	p. 21
<i>La sortie manoirs du 31 août octobre 2008</i> <i>Le château de Courcy</i> <i>Le prieuré de perrières</i> <i>Le château de Perrières</i> <i>L'église de Perrières</i>	Jack Maneuvrier Photographies : Thierry Bricon	p. 27
<i>Le manoir des Hommes à Saint-Martin-de-Fresnay</i>	Robert Samson	p. 43
<i>L'assassinat de Leroy-Beaulieu</i>	Henri Vautorte	p. 45
<i>Le chemin antique de Caen à Exmes</i>	Raymond Derouet	p. 49
<i>Les fusillés de la forêt du Billot-Montpinçon</i>	Jack Maneuvrier	p. 54
<i>Le certificat d'études du Billot : 27 septembre 2008</i>		p. 52

## A propos du bulletin

Avec ce numéro de septembre, notre bulletin « Histoire et Traditions populaires reprend le cours normal de sa publication et vous avez pu retrouver le format auquel vous étiez habitué.

Nous avons reçu de nombreux témoignages de satisfaction à propos du catalogue de l'exposition 2008 « Une forêt en pays d'Auge » réalisé grâce aux éditions Devoldaere. Mais bien entendu le coût de sa réalisation n'est pas le même et nous n'avons pas les possibilités financières de publier 4 numéros trimestriels sous ce format. Alors nous nous interrogeons et nous aimerions connaître votre opinion. Nous nous permettrons à l'occasion du renouvellement de votre abonnement (du moins nous l'espérons !) de vous poser les questions suivantes :

En gardant sensiblement la même participation financière 3 possibilités :

- 1) statu quo : 4 bulletins trimestriels imprimés par nos soins.
- 2) Même production qu'en 2008 à savoir 3 bulletins (mars, septembre, décembre) imprimés par nos soins et le catalogue d'exposition qui fait partie de l'abonnement par un éditeur.
- 3) Changement total : le catalogue de l'exposition en juin et une publication style catalogue 2008 qui comprendrait tous les textes de l'année en décembre.

Merci de réfléchir à ces propositions et de nous en faire part au mois de décembre.

Le Conseil d'administration

---

# Forum de l'archéologie et des Traditions populaires

Dimanche 10 août 2008

Avec l'amicale participation d'Archéo 125

Photographies : Daniel Lalizel

---

## **Matinée :**

### **Communications :**

Jean-Luc Dron : le site gaulois de Condé-sur-Ifs

Pierre Coftier : L'utilisation du bois dans les mines de littry

Jack Maneuvrier : Les dîmes sur la forêt versées au curé de Sainte-Marguerite-des-Loges

Florent Chaboissier : L'art du vitrail

**Repas :** Méchoui

### **Après-midi :**

### **Démonstrations :**

Fabrication d'une brouette en bois : Guy Hardouin

Sculpture sur pierre : Jean-Pierre Routhier

Poterie et céramique : Françoise Stadérol

Sciage de long et au godendard : Guy Hardouin, François Wèbre, Dominique Bordeaux

Dentelle au fuseau : Michel Accard, Marie-Thérèse Hugot

### **Marché de produits locaux :**

Jacques Regnouf et madame: légumes et fleurs

Fabienne et Olivier Storez : foie gras, confits, magrets etc ;

Bertrand et Valérie Bricon : produits laitiers

Julien Frémont : cidre



Jean-Pierre Gallou après le découpage du mouton

Le repas concocté par François Wèbre a réuni 122 participants qui ont tous apprécié la qualité de la chère et tout particulièrement le mouton grillé, le méchoui, préparé par François Wèbre Jean-Pierre Gallou et Gérard Guillin.

Le menu devenu traditionnel : melon

Mouton grillé accompagné de flageolets et de haricots verts

Fromage de Traditions de Boisse de l'ami Serge

Bourdins

café

Boissons : Bordeaux A.O.C  
Cidre de Julien Frémont de Saint-Georges-en-Auge



Atelier des bûcherons : 1) Les scieurs de long  
2) Démonstration au godendard



Olivier Storez a momentanément abandonné son foie gras, ses confits et ses magrets pour essayer le godendard ou passe-partout

*à Notre-Dame-de-Fresnay - Calvados*

*Foie gras, Confit, Magret*



**La Ferme  
de Livet**

*Poulets, Œufs*



*sans  
OGM!*

*Animaux élevés en plein air  
transformés à la ferme*

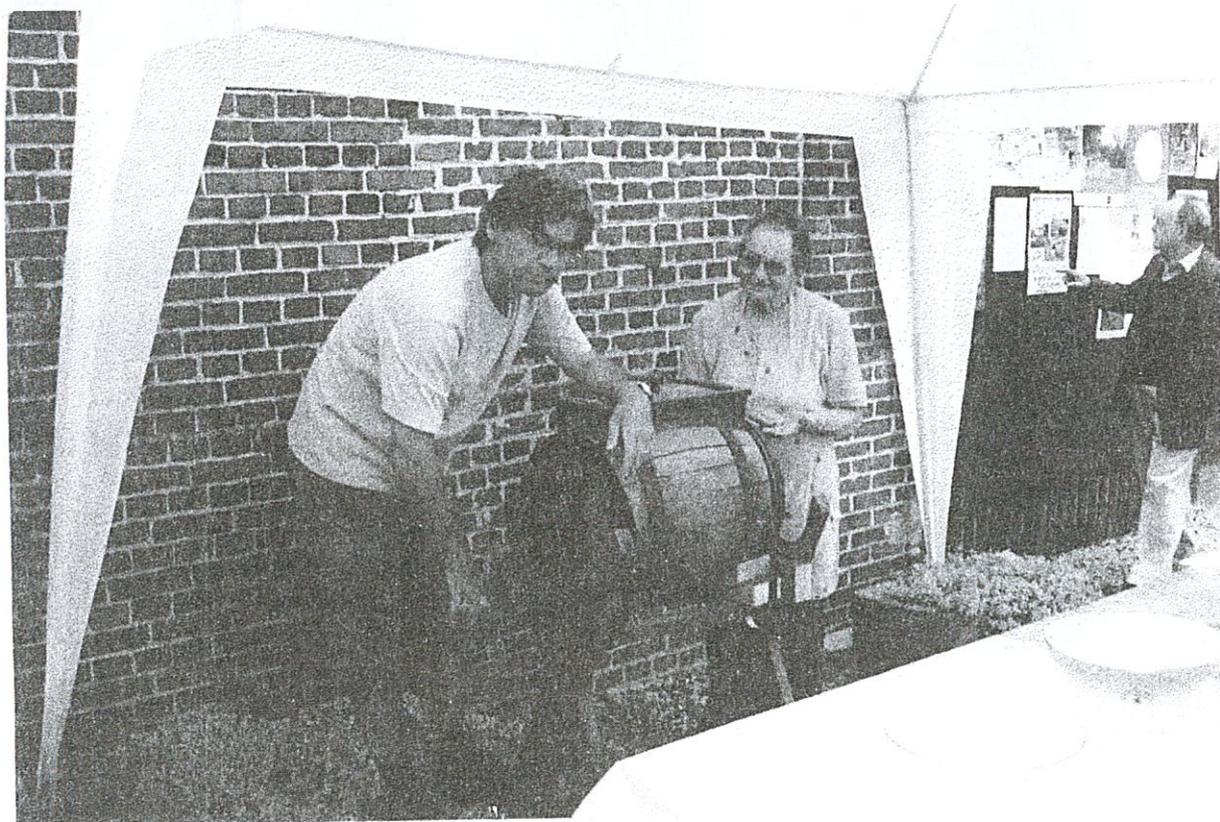
**Fabienne et Olivier Storez**  
 14170 NOTRE-DAME-DE-FRESNAY  
 Tél. 02 31 20 69 25 - Fax 02 31 20 72 01  
 Site internet : [www.lafermedelivet.fr](http://www.lafermedelivet.fr)  
 email : [storez.olivier@wanadoo.fr](mailto:storez.olivier@wanadoo.fr)



- 1) Guy Hardouin a fabriqué une brouette, tout l'après-midi, devant de nombreux spectateurs.
- 2) Gérard Guillin prépare le ferrage de la roue 9



Les forgerons d'Archéo 125 jouent les charrons des temps modernes et ferrent la roue de la brouette

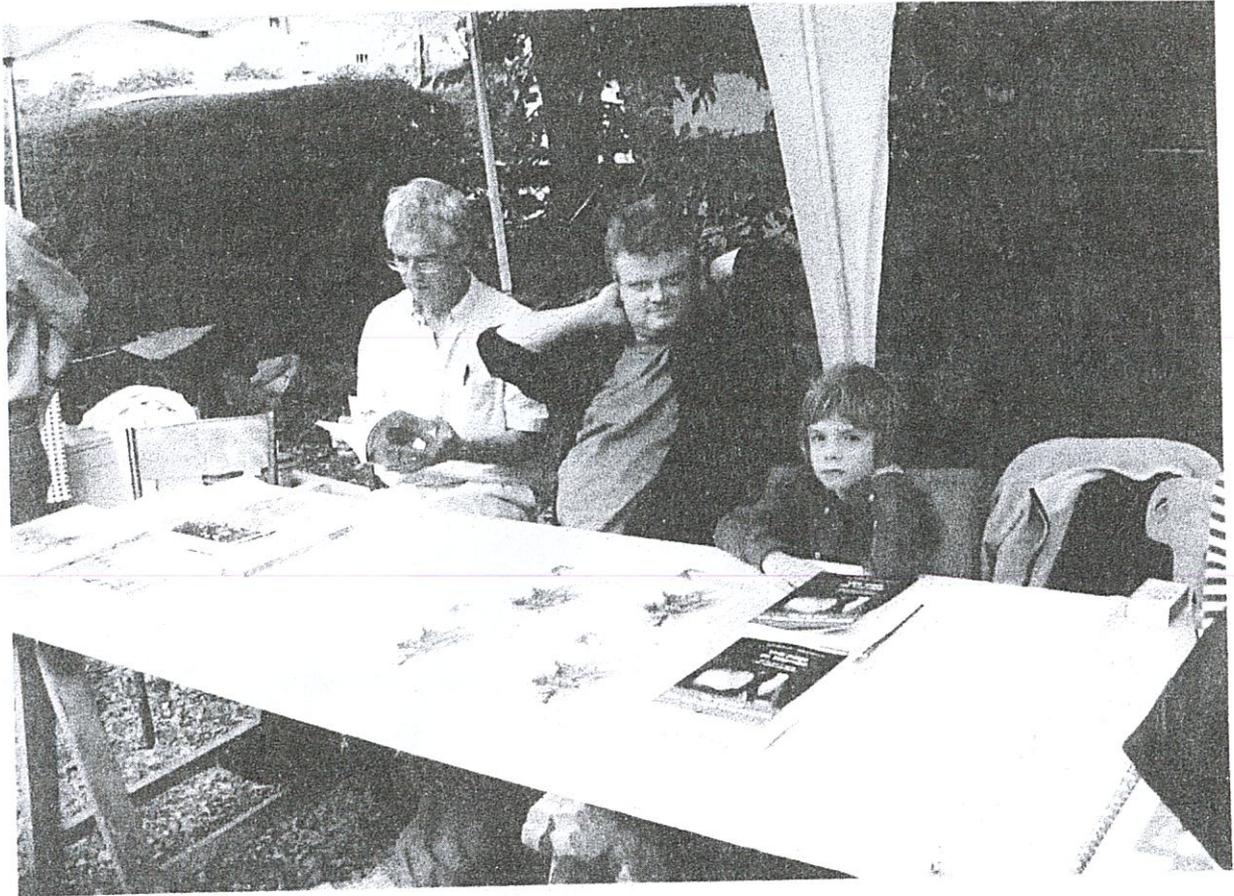


1) Jean-Pierre Rhoutier, ancien sculpteur des monuments historiques

2) Denise Bourgault et Thierry Bricon à la fabrication du beurre à la fabrication du beurre



- 1) Démonstration de dentelles au fuseaux : Dentellière : Marie-Thérèse Hugot  
Dentellier : Michel Hacquard
- 2) Poterie et céramiques : Françoise Stadérolé 12



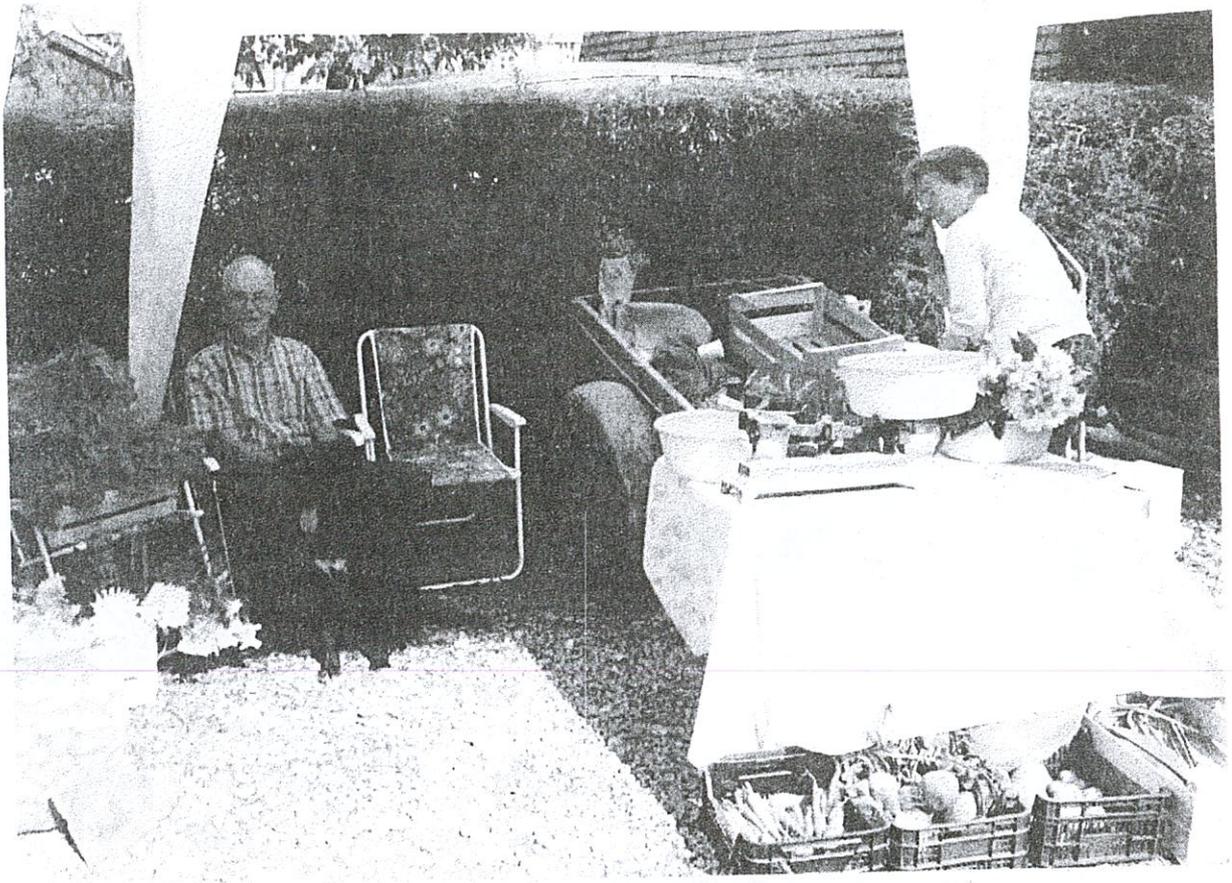
### **La petite librairie du Forum**

**Pierre Coftier,** : « Mineurs de charbon en Normandie XVIIIe - XXe siècles »  
« J'entends l'alouette qui chante – L'éveil du monde ouvrier 1789-1919 »  
« Révolte à Caen 1812 »

Editions : Cahiers du temps – Cabourg : [www.cahiersdutemps.com](http://www.cahiersdutemps.com)

**Arno Maneuvrier** : « Une page de tournée, 10 ans avec mes souliers ont rouges »  
« Dans l'assiette de nos grands-mères »

Editions Devoldare : Courseulles – [www.devoldaere.com](http://www.devoldaere.com)



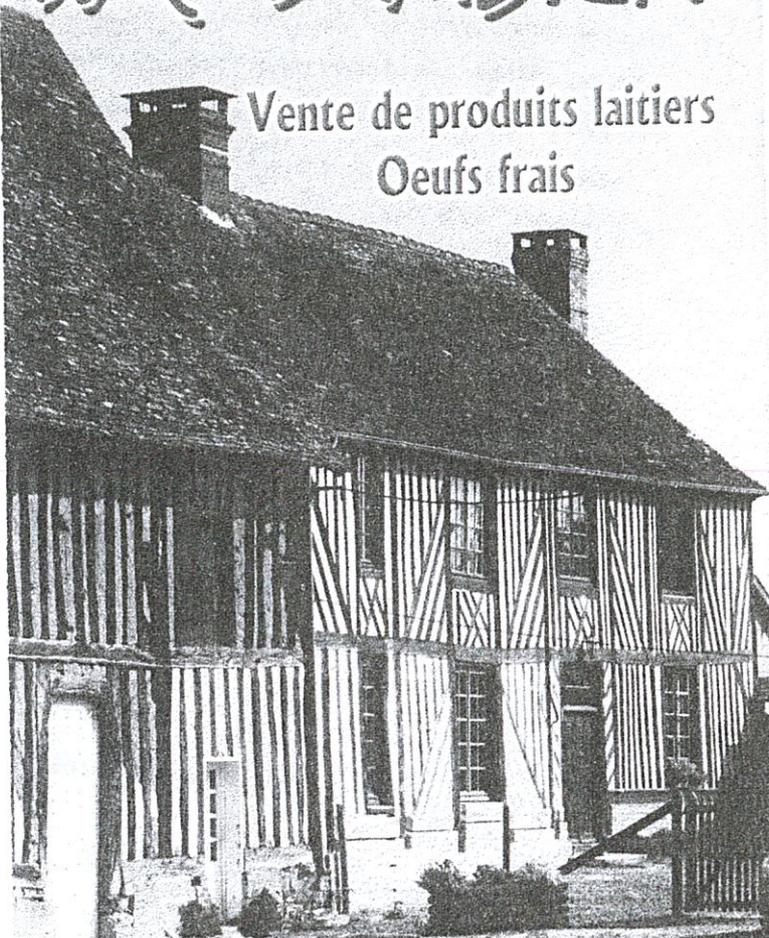
M. et Mme Jacques Regnouf ont proposé les légumes et les fleurs qu'ils récoltent et vendent toute l'année dans le magnifique jardin de leur ferme à Saint-Martin-de-Frenay



Quand Bertrand Bricon, producteur de produits laitiers, rencontre une ancienne fermière qui a fabriqué des livarots, qu'est-ce-qu'ils se racontent ? des histoires de fromages !

# LA FERME DU COLOMBIER

Vente de produits laitiers  
Oeufs frais



Chez Valérie et Bertrand **BRICON**

**14170 Notre-Dame-de-Fresnay**

▀ **Les marchés :**

- Saint-Pierre-sur-Dives (lundi matin)
- Falaise (samedi matin)

▀ **Les tournées :**

- Saint-Pierre-sur-Dives et ses environs (vendredi)
- Livraison sur demande le vendredi (par fax)

▀ **A la Ferme du Colombier :**

- Vente mercredi et samedi toute la journée

Etat ou memoire des bois dont le curé des loges  
a perceu la dixme en led. paroisse es années 1733  
et 1734.

En 1733 une portion de bois de la ferme de M. De  
Livavrot proche la cour de Jean Dutresne et le chemin  
aux ans faisoient partie autrefois de la bouvierie des loges  
a été coupé. Etienne Duvois étoit fermier pour lors et  
cette coupe fut vendue a Nicolas Le peltrie fils et Nicolas  
et autre Peltrie son frere demourans en semble a Chiffreville  
le bois leur fut vendu a l'acquir de Etienne Duvois par un  
nommé Deshayes de Jomancœur garde de M. De Livavrot  
a charge de payer la dixme. Guillaume Robilland a charrie  
cette dixme Nicolas Sulemout et Jean Haymes en ont  
connoissance.

En la même année le bois de la vente appartenant a  
M. De Livavrot étant en coupe il y eut d'abord contestation  
on refusa de payer la dixme des bouvieres qui avoient été  
vendues a des boullengers de Sevailles et led. bouvieres  
avoient été passés dans la cour de Michel Dutresne à l'usage  
du 1.<sup>er</sup> curé qui étoit prêt d'intenter action pour percevoir  
ledixme due. Mais led. Deshayes garde de M. De Livavrot  
se vendit mediateur du d. Hecot et le termina  
en faisant délivrer au d. 1.<sup>er</sup> curé d'autres bouvieres à l'acqui-  
r. et de celles qui avoient été enlevées; Guillaume Robilland  
les charria en presence de Nicolas Sulemout et Jean  
Haymes cōs<sup>tes</sup> dessus

en la même année une portion de bois de la ferme  
du Rouil nommée l'autre du Rouil ou la plau du  
moulin du Rouil auprès le bois des fosses. Jean Deverod  
fermier du Rouil l'avoit vendue aux nommés Deshayes  
et Mirlet de Jomancœur qui en payement la dixme.  
Pierre De May cabaretier au pont de Livavrot en avoit  
eu une coupe auparavant et avoit payé la dixme qui  
fut charrie par Guillaume Robilland en presence des  
temoins cy dessus

En l'année 1734 une partie du haut du bois  
villain appartenant a Etienne Neaurey étant en coupe  
et ayant été vendu a Guillaume Calvrey maçon de la  
paroisse de Bellouard fut dixmé par Guillaume Robilland

La coupe mentionnée des bois  
dont le curé des loges a perçu la  
dixme en 1733, 1734 et autres  
années.

vignette huy la fille  
a Etienne Duvois

---

## Etat ou mémoire des bois dont le curé des Loges a perçu la dîme en ladite paroisse es années 1733 à 1760<sup>1</sup>

Jack Maneuvrier

---

Ce mémoire manuscrit du curé de Sainte-Marguerite-des-Loges se trouvait dans les archives de la mairie de Notre-Dame-de-Fresnay. Il se présente sous la forme de deux doubles pages qui semblent avoir été extraites d'un cahier de format 21 cm x 29,7 cm.

Il contient les années 1733 et 1734, les années 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760.

### Les Curés :

**Me Jean Thomas**, curé de Sainte Marguerite des Loges, décédé le 9 janvier 1745. **Me Jean Formage** lui succède. « Le 14 janvier 1745, Me Jean Formage, prêtre curé de la seconde portion du Mesnil Mauger (portion congrue), Maître ès arts en l'Université de Caen, ayant fait élection de domicile en la maison de du sieur Jean Lecoq, maître-cordonnier, demeurant à Lisieux, paroisse saint Jacques, rue Basse-Boucherie, coin du Douix, requiert de Messieurs du Chapitre de Lisieux sa nomination à la cure de Sainte Marguerite des Loges, vacante par la mort de Me Jean Thomas, dernier titulaire, décédé le 9 du présent mois.

Le même jour à la nomination à ladite cure de Sainte-Marguerite-des-Loges, appartenant au chanoine de semaine Me Jean baptiste de Gyémare, prêtre, grand chantre et chanoine prébendé de Crèvecoeur, 2<sup>ème</sup> portion, se trouvant de semaine au moment où s'est produite la vacance de la dite cure, y nomme la personne du dit sieur Formage.

Le 26 janvier 1745, le sieur Formage prend possession de la cure de Sainte-Marguerite-des-Loges en présence de Me Jean baptiste le Prévost, prêtre curé de la 1<sup>ère</sup> portion de Mesnil-Mauger, de Me Nicolas Patin, curé de la 1<sup>ère</sup> portion du Mesnil-Grmain, Me Auguste Nicolas Trinité, prêtre, desservant la paroisse de Sainte-Marguerite-des-Loges, Me Michel Thomas, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Livarot, demeurant à Heurtevent et autres témoins.

( Piel, Inventaire historique des actes transcrits aux Insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux, Tome III, registre 20 chapitre 40.)

**La dîme :** Selon le droit canon, la dîme est prélevée sur tous les produits des champs et des jardins, sur les produits du bétail, sur les bénéfices du commerce et de l'industrie, de la chasse. Mais très vite les dîmes sont restreintes aux dîmes réelles portant sur les fruits de la terre et des troupeaux. La dîme est prélevée sur toutes les terres quel que soit le rang ou la

---

<sup>1</sup> Communication au Forum de l'Archéologie et des Traditions populaires, Foyer du Billot 10 août 2008

religion de leur possesseur. Ainsi le curé de Sainte-Marguerite-des-Loges percevait de nombreuses dîmes sur les bois du seigneur de Livarot.

La quotité de la dîme est affaire de coutume ; elle peut varier en un même lieu, d'un produit à l'autre. Il est assez rare que le taux de la dîme dépasse le 1/10<sup>e</sup> mais fréquent qu'il se situe entre le 1/11<sup>e</sup> et le 1/13<sup>e</sup>. Aux Loges, la dîme semble représenter 1/10<sup>e</sup> des produits, par exemple, sur 300 bourrées le Curé en percevait 30.

La dîme est non portable mais « quérable » c'est à dire que le décimateur va chercher le produit de la dîme au champ, au pressoir, au cellier ou à l'étable. Pour charrier ses dîmes, le curé des Loges a toujours recours à ses domestiques.

Les dîmes sont perçues à l'occasion de la vente des bois. Les bois sont mis régulièrement en coupe et vendus à des charbonniers en particulier à Laurent Poussin, charbonnier à Tortisambert, à des sabotiers de Tonnancourt, à un maçon : Guillaume Calbry de Bellouet, à un cabaretier du Pont de Vie : Pierre de May, au meunier du moulin des L : Pierre Hurel, Loges, à des bûcherons Charles Douesnard et Le Breton de la paroisse de Saint-Ouen, à un chirurgien de Livarot : Pottier.

### **Le produit des dîmes :**

Le curé percevait des bourrées en grand nombre. Rappelons que les bourrées sont des sortes de fagots de 2 m de long, tassés au pied, et liés avec un lien végétal « le hard » fabriqué avec une branche de coudrier ou d'aulne. Les bourrées étaient utilisées pour chauffer les fours de boulanger ou de briquetier.

Les fagots sont rares seulement 5.

Il reçoit également des cordes de bois : 1 corde équivaut à 4 stères de bois et des bâtons pour faire des cercles de tonneau. « En 1750, j'ai fait dîmer le bois de la Fosse qui m'a produit 16 cordes de bois, 240 bourrées, 18 douzaines de cercles ».

Parfois un arrangement permet au curé de recevoir une somme d'argent au lieu des dîmes en nature : « 1750. Les coupes du bois du Rouil furent partagées de quatre en huit et je m'accommodai avec Jean Bénard fils de Jean fermier du Rouil par le prix et somme de 475 livres d'argent et un demi cent de bourrées à prendre dans le dit bois tous les ans de huit coupes. »

Autre arrangement : 175, le bois appartenant à Jean Prévost a été mis en coupe et je me suis accommodé pour la dîme du dit bois au moyen d'une somme de charbon que Prévost m'a apporté »

### **Revenu du curé de Sainte-Marguerite-des-Loges en 1748 :**

19 cordes ½ soit 78 stères  
et 532 bourrées

## Le texte de 1733 à 1751

(l'orthographe de l'époque a été conservée, seule la ponctuation et des majuscules ont été ajoutées)

En 1703, une portion du bois de la ferme de M. de Livarrot, proche la cour de Jean Dufresne et le chemin aux anes faisant partie autrefois de la bruyère des loges, a été coupé. Antoine était fermier pour lors et cette coupe fut vendue à Nicolas Lepeltier, fils Nicolas et autre Peltier son frere demeurant ensemble à Cheffreville. Ce bois leur fut vendu à l'acquit d'Antoine Prevost pour un nommé Deshayes de Tonnancourt garde de M. de Livarrot a chargé de payer la dixme. Guillaume Robillard a charié cette dixme, Nicolas Surlemont et Jean Haymet en ont connaissance.

En la meme année le bois de la vente appartenant à M. de Livarrot étant en coupe il y eut d'abord contestation on refusa de payer la dixme des bourrées qui avaient été vendues à des boullengers de Fervaques et lesd. bourrées avaient été passées dans la cour de Michel Dufresne à l'insu du Sr Curé qui était pret d'intenter action pour percevoir la dixme dud. bois mais led. Deshayes garge dudd. Sgr de Livarrot se rendit médiateur du différent et le termina en faisant delivrer aud. Sr Curé d'autres bourrées à lequivalent de celles qui avaient été enlevées; Guillaume Robillard les charia en présence de Nicolas Surlemeont et Jean Haymet comme dessus.

En la meme année une portion de bois de la ferme du Rouil nommée Laulnée du Rouil ou la place du moulin du Rouil aupres le bois des Fosses, Jean Benard fermier du Rouil l'avait vendue aux nommés Deshayes et Mirlet de Tonnancourt qui en payerent la dixme. Pierre De may cabaretier au pont de Livarrot en eu avait une coupe auparavant et avait payé la dixme qui fut chariée par Guillaume Robillard en presence des témoins cy dessus.

En l'année 1734 une partie du haut du bois Villain appartenant à Etienne Beautey etant en coupe et ayant été vendu à Guillaume Calbrey maçon de la paroisse de Bellouet fut dixmé par Guillaume Robillard et Nicolas Surlemont alors domestiques du Sr Curé..

En la meme année une portion de bois appartenant à Jean Dufresne enclavée dans led. bois au Villain etant aussi en coupe fut dixmée par les memes. Les bourrées de cette dixme furent mises et déposées dans la cour du nommé Hurel voisine dud. bois.

En la meme année le bois nommé le bois à la valloire etant en coupe et ayant été vendu par Michel Dutrone au nommé Michel Boullenger demeurant au Mesnil Germain fut dixmé au profit dud. Sr curé par Guillaume Robillard qui charia cette dixme en presence des dits Nicolas Surlemont et Jean Haymet.

En la meme année une portion du bois de la ferme de M. de Livarrot en espee de grande fouriere au dessous du bois de l'aumone appartenant au sieur Curé etant en coupe et ayant été vendu par Jean Le Pelletier fermier du bois des Loges à un autre Pelletier de Chiffreville, Guillaume Robillard charia la dixme au profit dud. sieur Curé en présence des témoins comme dessus.

En la meme année sur une autre portion de la ferme de M. de Livarrot nommée la pièce du moulin Jean Le Pelletier avait vendu la levée de ce bois aud. Le Pelletier de Chiffreville et le sieur Curé en perçut la dixme

En la meme année le bois du Sr La Fontaine Dufresne syndic duquel Antoine Rocque était fermier etant en coupe et ayant été vvenu par led. Antoine Rocque au nommé Les Cours Allix marchand à Fervaques le Sr Curé ne perçut pas la dixme en essence mais il recut du marchand la somme de douze livres pour accomodement et au lieu de leur dixme en essence.

En la meme année pour le bois de la Marine qui est la dernière des coupes du bois du Rouil et pour les précédentes le sieur Curé reçut de Jean Benard fermier de lad terre avec lequel il s'était accommodé la somme de quatre cent soixante et quinze livres.

Tout ce que dessus est tiré d'un memoire que feu M. Thomas dans les papiers et titres du memoire des bois de la paroisse de Ste Marguerite des Loges qui ont été en coupe en 1746 et dans les années suivantes desquels le Curé dudit lieu a perçu la dixme.

En 1746, au mois de février une haye du champ de la Butte appartenant a M. de Livarrot a été dixmée au profit du curé par Jean Haymet son domestique en présence de Jean d'Alençon et de Louis Janvier qui avaient coupé et tondu lad. haye dont le bois avait été vendu par Jean Le Pelletier fermier dud sieur de Livarrot pour sa terre nommée la terre du bois des Loges a Joseph Le Boucher paroissien dud lieu.

En la meme années plusieurs aulnes qui avaient cru dans le Pré du Moulin appartenant aud. seigneur de Livarrot et vendus par led Jean Le Pelletier a Jean Regnoul autrement la Marre Boullenger de la paroisse des Loges ont été dixmées par Jean Haymet au profit du sr Curé en presence de Phillippe Viver dit de Bellecroix qui avait coupé lesdits Aulnes.

En la meme année la moitié du bois de la grande Piece appartenant au sieur de Livarrot achetée par le nommé Laurens Poussin charbonnier de la paroisse du Tortisambert a été dixmée au profit du sieur Curé par le dit Jean Haymet son domestique en présence de Charles Douesnard qui avait coupé le bois.

En l'année 1747, l'autre moitié du bois de la grande piece appartenant au seigneur de Livarrot achetée par Laurens Poussin charbonnier de la paroisse du Tortisambert a été dixmée au profit du sieur Curé.

En la meme année un petit bois borné d'un coté le cotil Riotte appartenant a Louis Boudin d'autre coté un petit bois appartenant au sieur La Fontaine Dufresne d'un bout Jean Benard de la Rosière, a été dixmé par Jean Haymet en présence de Nicolas Douesnard et Jean Prevost Marechal propriétaires du dit bois.

En la meme année un petit bois appartenant a la veuve et héritiers du Sr Marette borné Jean Prevost d'un coté d'autre Pierre Le Villain d'un bout la dite veuve et héritiers, a été dixmé par Jean Haymet en présence de Noël Caron et autres au profit du sieur Curé.

En la meme année un petit bois appartenant a Jean Benard toillier fils d'Adrian, le dit bois nommé le bois de Hamard a été dixmé par Jean Haymet au profit du sieur Curé en presence de Jacques Gallois de la paroisse de Pontallery, le dit bois borné d'un coté par une piece de terre en labour appartenant au sieur La Fontaine Dufresne d'autre coté le Perrey du Hamard d'un bout la piece de terre appartenant aud Jean Benard et d'autre le chemin. Le sieur Curé perçut seulement 5 fagots parce que frauduleusement il les avait retenus pour son chauffer il y eut en outre 30 bourrées pour la dixme des 300 bourrées qu'il avait vendues a Jean Regnoul dit La Mare et en outre il y eut une corde et demie qui fut ainsi que le reste du bois charié par Jean Haymet mon domestique.

En l'année 1748 le bois du Costil appartenant a Pierre Le Boucher borné d'un coté Me Georges de la Neuville d'un bout le sieur Des Coutures d'autre coté Pierre Blondel et d'autre bout le chemin tendant a Livarrot, a été coupé et le sieur Curé y a perçu une corde et demie de bois et 52 bourrées en présence de Charles Douesnard bucheron lequel bois a été charié par Jean Haimet mon domestique.

En la meme année un bois appartenant a Me George Michel borné d'un coté le bois de Livarrot d'autre coté Gabriel Allaire du bout le bois de Livarrot et le chemin tendant a Pontallery d'autre bout le sieur Michel par un herbage a été en coupe et le sr Curé a perçu 2 cordes 1/2 de bois 50 bourrées en présence Antoine Michel dit Tabarin et charié par Jean Haimet mon domestique, les deux portions de bois cy dessus avaient été vendus par Pierre Le Boucher et M. Pottier chirurgien de Livarrot.

---

## Un site gaulois à Condé-sur-Ifs

Jean-Luc Dron – Archéo 125<sup>1</sup>

---

**Vous trouverez ci-dessous un extrait du rapport de fouille de la campagne 2004 présentant le fossé, les bâtiments, les fours et les objets en terre cuite qui constituent l'essentiel d'un habitat gaulois du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.**

L'élément structurant du site laténien (daté du second âge du Fer, entre 450 et 50 avant J.-C.) est à coup sûr le fossé à plan en L situé au sud-est de la nécropole néolithique. Le tronçon sud d'orientation, long de quelque 27 mètres ainsi que 11,50 des 39 m du tronçon sud-nord ont été étudiés il y a une dizaine d'années en 1995 et 1996. En 2004, la fouille du tronçon inexploré long de 27,50 m a livré deux informations inédites majeures : un système d'entrée sur poteaux et, au sein d'un mobilier détritique assez abondant provenant du remplissage, de vestiges métallurgiques et métalliques. Les empreintes dans le substrat d'un four à deux chambres et de trois bâtiments, tous situés entre le fossé et l'emprise archéologique complètent les données protohistoriques.

### Le fossé et l'entrée

Après le décapage, l'équipe a choisi de mettre en réserve trois banquettes afin de pouvoir lever plusieurs coupes pour mieux appréhender le remplissage. Les deux secteurs situés de part et d'autre de l'entrée présentent des profils et des modalités de comblement comparables qui s'inscrivent dans la continuité des secteurs précédemment étudiés : une ouverture en surface comprise entre 2,10 et 2,40 m pour une profondeur gravitant autour d'1,10 m, avec un profil en V très ouvert et une goulotte. En revanche, au nord de la coupe 5, soit sur quelque quatre mètres au nord, le tracé du fossé s'infléchit vers l'ouest, se rétrécit et surtout devient moins profond et creusé très irrégulièrement, la paroi remontant très progressivement pour rejoindre le niveau de décapage tandis que ce contact est bien plus vertical de part et d'autre de l'entrée. Il se pourrait que ce secteur creusé de façon moins rigoureuse ait signé la fin du creusement de cette structure.

Sur les coupes, trois phases de remplissage sont systématiquement attestées : le fond du fossé est comblé à une bouillie calcaire mêlée de limon emballant fréquemment des blocs et dalles souvent chauffées ainsi que des vestiges anthropiques variés (dont par exemple un beau fragment d'andouiller. Il s'agit certainement des traces de délitage de la paroi dans lesquels des rejets ont été effectués de place en place. Le niveau médian présente

---

<sup>1</sup> Communication au Forum de l'Archéologie et des Traditions populaires, le Billot 10 août 2008

des allures variables selon les secteurs ; le plus souvent c'est un limon brun chargé en nodules calcaires centimétriques mais les profils sont très variables : profil d'équilibre occupant toute la largeur, présentant une dépression nette décentrée ou seulement le côté extérieur du fossé. La coupe 4 se singularise par une densité de plaquettes empilées irrégulièrement, correspondant à un empiècement disposé sur plusieurs mètres en longueur. De nombreux vestiges (torchis, silex, tessons). Le niveau sommital qui est le plus puissant correspond à un limon brun emballant en son centre des dalles souvent chauffées et des blocs de grès ou de calcaire. De nombreux vestiges y sont piégés dont sous le niveau de décapage une petite fibule en bronze intacte.

Il est donc très probable que le fossé a fonctionné ouvert et qu'il a servi de dépotoir pendant au moins toute la dernière phase de fonctionnement. Rien n'indique la présence de poteaux, sauf dans une première phase qu'aucun élément clair ne permet d'identifier. Quant à un éventuel talus bordier, rien ne permet de le déceler en continuité, même s'il est raisonnable d'envisager sa présence. L'hypothèse la plus vraisemblable dans ces conditions est celle d'un fossé ouvert se dégradant dans le temps et utilisé comme lieu de rejet. On notera d'ailleurs l'existence de nombreux fragments de terre cuite, de scories et de fragments de creuset indiquant l'existence d'activités artisanales et particulièrement métalliques à proximité.

Le décapage du fossé a aussi révélé la présence inattendue d'une interruption large de 3,30 m, soulignée à l'extérieur par deux fosses plus ou moins rectangulaires et un système interne de trois fosses : deux allongées parallèlement au fossé sur les côtés de l'entrée et une plus ou moins circulaire au centre, une quatrième visible sur la photo 1 ne correspondant qu'à une irrégularité du substrat. La fouille par moitié a permis de lever des coupes longitudinales mettant en évidence l'ancrage net et régulier dans le substrat des cinq fosses creusées sur 10 à 30 cm. En plan, les quatre fosses rectangulaires, de module comparable, s'organisent de part et d'autre du fossé en vis-à-vis. Des impacts (de creusement ?) sont lisibles sur les bords et les fonds des quatre fosses les mieux conservées. Leur remplissage homogène en limon ocre a livré quelques calcaires de petit module ainsi qu'un petit tesson.

Le gabarit homogène des fosses et leur disposition spatiale permettent d'envisager l'existence d'un système d'entrée plus ou moins monumental sur poteaux. Soit il s'agit d'un portique extérieur et d'une porte interne avec butée, bien distincts, soit il s'agit d'une sorte de corps de garde surélevé. Dans la mesure où aucune trace de calage intermédiaire, ni dans l'axe de l'entrée ni à l'extrémité des fossés, n'a été identifiée, la première hypothèse, plus modeste, nous paraît pour l'heure plus recevable. Le fait que le fossé présente un plan ouvert en L tend plutôt à confirmer cette hypothèse basse.

### **Le four à deux chambres**

C'est la structure la plus septentrionale découverte cette année. Il s'agit d'un classique four, à deux chambres reliées par un conduit, comparable formellement aux deux déjà fouillés. La fosse sud plus petite mesure 70 sur 60 cm et dessine un cercle irrégulier. Ses parois sont abruptes et le fond situé 40 cm sous le décapage est à peu près horizontal malgré un ressaut ponctuel au centre. Les traces de rubéfaction sont limitées à l'entrée du conduit sur tout son

pourtour. Ce dernier, forme un entonnoir irrégulier ; il est haut d'une vingtaine de centimètres et large d'une trentaine. Le fond est surcreusé du côté nord. Il est entièrement rubéfié, mais cette coloration est bien plus intense côté sud où son ouverture dans la chambre est plus large et plus basse que du côté nord où la rubéfaction s'estompe au sommet et disparaît à la base. La fosse nord de taille plus importante (1,10 m de large x 0,75 m de long) est moins profonde (10 à 15 cm) dessine un ovale et présente une pente douce vers le conduit.

Aucun charbon ni aucune pierre chauffée n'y ont été découverts. Le mobilier se résume à quelques galets de grès et silex taillés non chauffés ainsi que vingt-trois tessons dont une forme étudiable et une esquille osseuse. Ces artefacts découverts dans le remplissage témoignent de la phase de comblement. Aucun vestige mobilier n'est associé à la phase de fonctionnement et le four en fin d'utilisation n'a pas servi de dépotoir. Quant à son mode de fonctionnement, le seul indice est lié à la différence de rubéfaction entre le sud plus marqué et le nord moins affecté. Face à ces modestes données, il est difficile de savoir dans quelle fosse étaient situées les chambres de chauffe et de cuisson. Il est également impossible d'assigner au four un usage précis (cuisson d'aliments, torréfaction, artisanat). On note seulement la discrétion des traces de chauffe qui semblent indiquer un usage bref et peu intense ainsi que le relatif isolement de cette structure de combustion au sein de l'occupation gauloise.

### **Les bâtiments**

Trois empreintes de bâtiment ont été identifiées dans le substrat calcaire entre le fossé et l'emprise archéologique. Deux sont voisins et un autre isolé dans la fouille est situé non loin du groupe de bâtiments découverts en 2003.

Les plus grand des deux bâtiments est appuyé sur six poteaux disposés en deux rangées parallèles de trois, complétées par un poteau médian, décalé au sud. Le diamètre des creusements oscille entre 40 et 50 cm et la profondeur conservée entre 8 et 20 cm. L'ensemble dessine un rectangle de 5,70 sur 2,70 m, soit une surface interne de 15 m<sup>2</sup>. Un petit bloc de calcaire chauffé et des artefacts minuscules ont été découverts dans le limon de comblement. L'autre bâtiment est une traditionnelle construction sur quatre poteaux de 40 cm de diamètre et profonds de 6 à 30 cm. Le tout forme un trapèze couvrant une surface d'environ 6,50 m<sup>2</sup>. Les seuls vestiges sont constitués de quelques macrorestes végétaux (charbons de bois et restes de plantes carbonisées) provenant d'un des trous de poteau.

Le dernier bâtiment découvert ressemble au précédent : il s'agit d'un trapèze délimité par quatre poteaux de 30 à 40 cm de diamètre et d'une profondeur sous le décapage comprise entre 18 et 30 cm. Un renfort interne de plus petit calibre est présent près du poteau d'angle sud-ouest. Les poteaux irrégulièrement disposés constituent un trapèze allongé d'est en ouest, délimitant une surface interne de quelque 5,70 m<sup>2</sup>. Un fragment de granite (meule ?) provient d'un des comblements limoneux ainsi qu'un fragment d'anse qui pourrait être intrusif.

Les deux petits bâtiments correspondent à des annexes de stockage (greniers) ou artisanales, sans qu'il soit possible d'aller plus loin dans l'interprétation, faute de traces

discriminantes. Le plus grand présente un statut différent, non déterminable actuellement, mais on note quand même qu'il est associé à une petite construction comme si le couple constituait une unité cohérente. De plus, si la surface inscrite entre les poteaux reste modeste, il n'est pas certain du tout que les poteaux aient été placés en limite du bâtiment et on peut envisager une surface utile bien supérieure dans l'hypothèse de poteaux internes (de l'ordre de 25 m<sup>2</sup> avec un débordement d'un mètre autour des poteaux). Il pourrait alors s'agir d'une maison abritant une unité de population restreinte.

### **Étude du mobilier en terre cuite**

Sauf pour la vingtaine de tessons provenant du four à deux chambres, le mobilier céramique a été mis au jour dans le fossé. Son poids global est de 8 773 grammes pour 27,50 m de longueur. Cela représente un lot important dont l'analyse technologique et morphologique est présentée ci-dessous.

La répartition en plan n'est pas homogène bien que toutes les portions du fossé aient livré de la céramique. Les extrémités nord et sud ont livré moins de 200 g de tessons par mètre linéaire tandis que la partie centrale a fourni plus de 650 g/m. Ainsi, contrairement à un fait fréquemment attesté ailleurs, les vestiges céramiques ne sont pas concentrés en bout de fossé, mais au milieu. Dans le détail, on en trouve répartis sur toute la largeur de chaque passe, même si l'axe du fossé est le plus riche en mobilier. Stratigraphiquement, les trois niveaux contiennent tous des tessons en quantité significative. Il semble bien que la dispersion observée de ces témoins (dans l'espace et par niveau stratigraphique) corresponde à une série d'apports plus ou moins ponctuels étalés pendant toute la durée d'ouverture du fossé, et éventuellement complétée avec l'apport de terres environnantes lors un comblement final volontaire de l'axe médian du niveau supérieur où les vestiges sont assez nombreux.

Lors de la fouille du fossé, de nombreux fragments de terre cuite ont été découverts. Leur fragmentation est telle qu'il n'est guère possible d'effectuer des remontages, ni même des restitutions graphiques. Il est probable que nombre d'entre eux résultent du démantèlement de clayonnage, bien que les traces de branchettes sur les surfaces soient peu fréquentes. On peut interpréter ces morceaux de torchis comme des restes de murs, de parois de four ou d'aménagements liés aux activités métallurgiques. De plus, plusieurs pesons en terre cuite ont été identifiés. La fragmentation importante de ces éléments n'a pas permis de reconstitution graphique fiable, à l'exception du peson découvert antérieurement. Ce dernier présente une forme plano-convexe et une perforation centrale.

Sur le plan régional, les sites de comparaison se comptent sur les doigts d'une main. On citera pour mémoire les lots céramiques attribués à la fin de La Tène ancienne (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant notre ère) des fermes du Bessin de Mosles « La Vignette » (Lepaumier, 2002) et « La Pièce du Pressoir » (Marcigny *et al*, 1999), celui de la Plaine de Caen d'Ifs « Object'Ifs sud » (DFS inédit, Le Goff) et enfin celui du Pays d'Auge de Fierville-les-Parcs « le Pré de la Val » (Jahier, Meniel et Ozouf, 2002) qui ont tous permis l'observation de formes hautes présentant des décors digités ou exécutés au bâtonnet sur la lèvre et sur les épaulements, et de formes moyennes à basses à col très individualisé. Ces sites d'habitat

présentent grosso modo les mêmes caractéristiques : enclos quadrangulaire, greniers et grands bâtiments au plan difficilement interprétable.

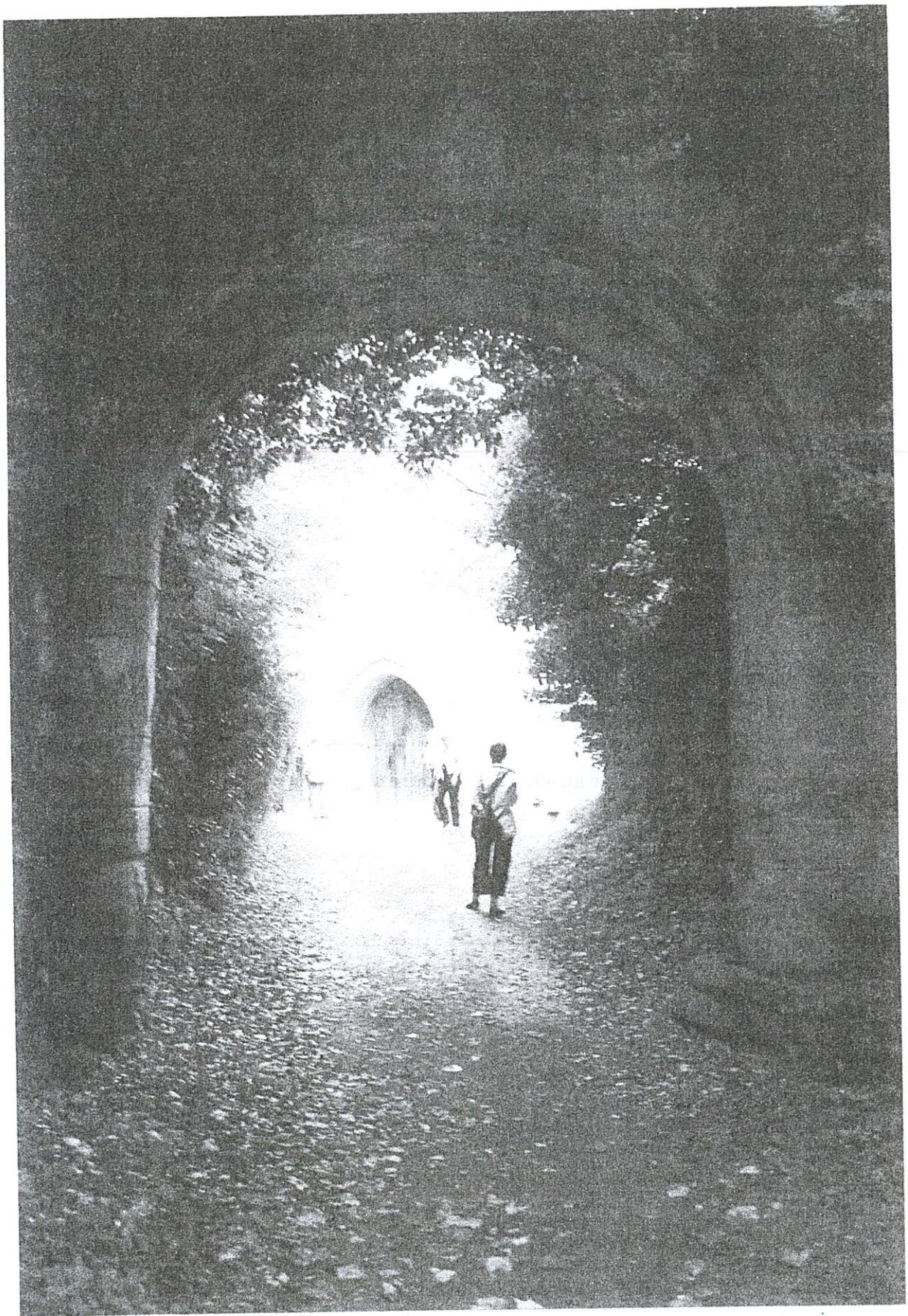
Sur le plan extra-régional, les rapprochements ont été recherchés dans le domaine armoricain, puis dans le Bassin parisien dans le nord de la France. Pour la Bretagne, la ferme du « Boisanne » à Plouër-sur-Rance dans les Côtes d'Armor (Menez, 1996) offre de bons parallèles. En effet, l'occupation quasiment continue de ce site depuis le début de l'âge du Fer jusqu'à la conquête permet d'ancrer ce corpus dans une chronologie clairement établie à l'échelle d'un gisement. Les formes hautes et quelques formes basses à col individualisé des phases I et II du Boisanne, datées des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, sont en effet comparables aux vases de Condé-sur-Ifs. La présence de décors digités sur la lèvre est aussi un point de convergence entre les deux sites. Pour le nord de la France, les lots de comparaison ne manquent pas où de nombreux ensembles réunissent finalement tous les types représentés à Condé-sur-Ifs comme sur les sites de La Tène ancienne de Bailleul-Sire-Berthoult et d'Avion « La République » dans le Nord-Pas-de-Calais où l'on retrouve certaines des formes de notre corpus et en particulier les mêmes décors (Hurtrelle *et al.* 1990). Ces mêmes décors se retrouvent aussi sur les vases de la 6<sup>e</sup> phase du « Fond Pernand » à Compiègne dans l'Oise, datés des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles (Malrain *et al.* 1996). Enfin et pour nous rapprocher géographiquement de notre zone d'étude, des comparaisons sont aussi à faire avec le site de Saint-Aubin-Routot en Seine-Maritime (Blancquaert et Desfossés, 1996) où l'on retrouve les mêmes profils « situliformes ». Ce dernier gisement est daté de La Tène B/C (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles).

L'ensemble de ces comparaisons, même si elles ne reposent parfois que sur peu d'éléments, tend vers une datation autour de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle à la fin de La Tène ancienne.

#### **Point de vue des auteurs quatre ans après l'écriture de ce texte**

Ce texte est un rapport technique et l'unique figure jointe témoigne des difficultés liées à l'informatique. Nous nous interrogeons par ailleurs sur plusieurs points de réflexion ; la présence de témoins dans le fossé de traces incontestables de métallurgie du bronze et du fer, la volonté de créer une porte monumentale dans un fossé non clos, la discrétion des installations bâties sont autant de données avérées qui ne vont pas toutes dans le même sens. Nous pensons aujourd'hui (et peut-être demain ?) qu'il s'agit d'un site modeste où furent pratiquées des activités artisanales (métallurgie essentiellement) et des gestes du quotidien (habitat modeste, stockage de graines, cuissons alimentaires...). L'ensemble renvoie à une image tronquée de la vie de paysans d'il y a plus de 2000 ans, rien d'extraordinaire, mais aussi bien des surprises.

**L'équipe de fouille de Condé-sur-Ifs**



Entrée de la grange du prieuré de Perrières  
Au premier plan porche du commencement du XIIIe siècle

---

## La journée « manoirs » du 31 août 2008

Photographies Thierry Bricon

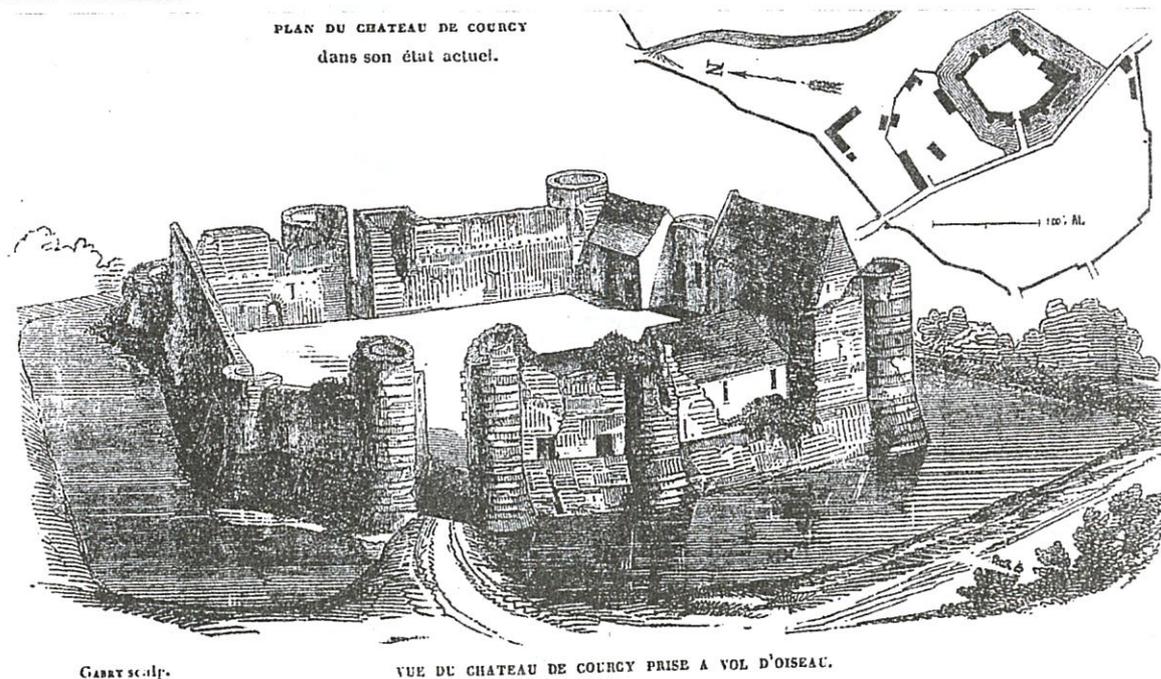
---

122 adhérents du Foyer ont participé à cette journée de découverte de l'architecture de notre région, le matin dans le canton de Morteaux-Couliboeuf sous la conduite de Guy Hardouin et l'après-midi dans la commune de L'Oudon (Saint-Martin-de-Fresnay et Ammeville) et Réveillon , avec Dominique Bordeaux.

Matinée, 1<sup>ère</sup> étape :

### Le château de Courcy<sup>1</sup>

Le château de Courcy était considérable ; il ne reste plus que l'enceinte centrale et quelques restes de la seconde enceinte.



Dessin de Victor Petit Statistique Monumentale du Calvados

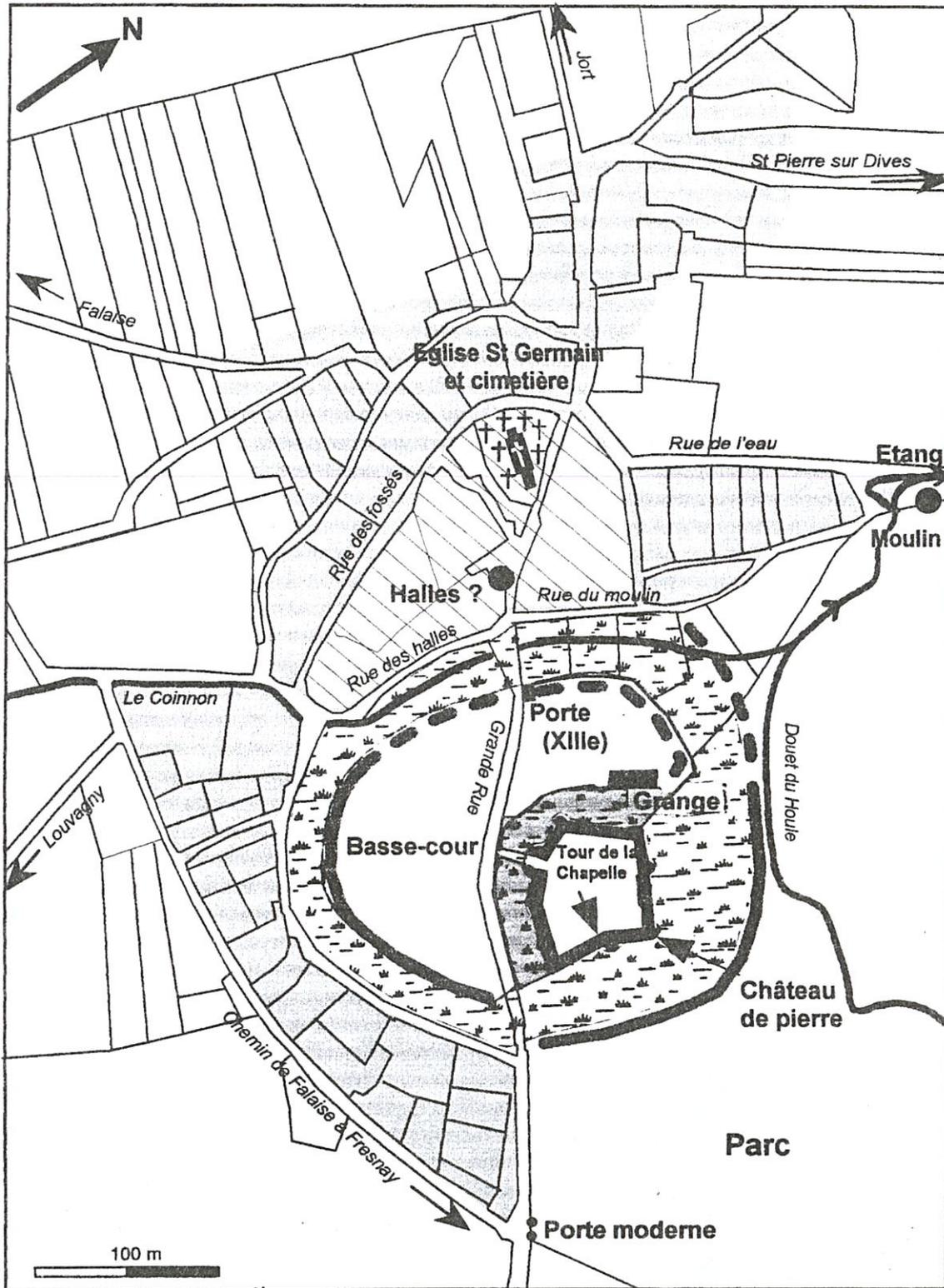
---

<sup>1</sup> D'après Arcisse de Caumont La Statistique Monumentale du Calvados, arrondissement de Falaise, 1859

# Le château et le bourg de Courcy

## Essai de restitution

Document 7 :



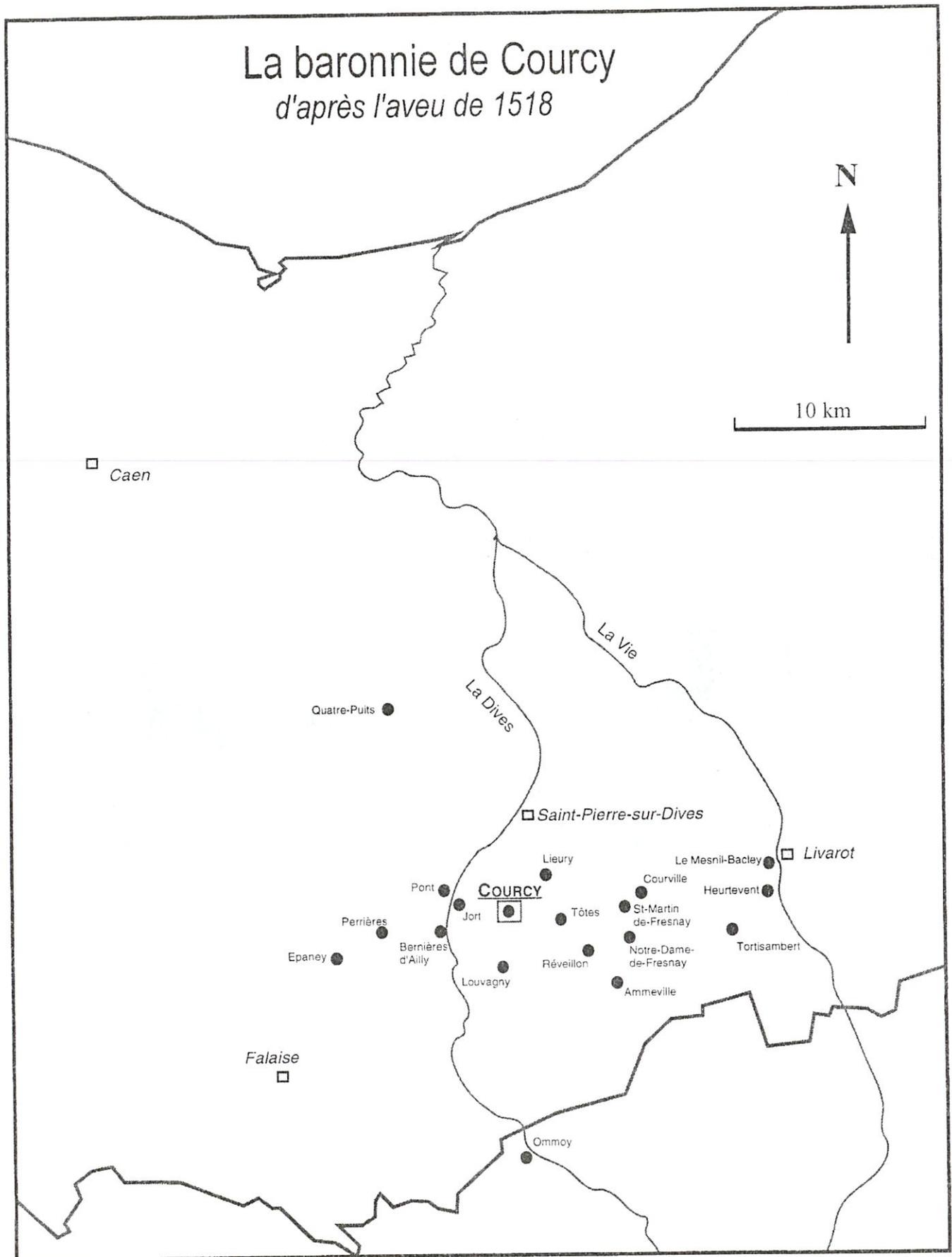
Le Château	
	Talus
	Talus détruit
	Fossé en eau en 1810
	Fossé en partie détruit

Le bourg	
	Construction médiévale
	Bourg primitif ?
	Extension du bourg (espace bâti en 1810)
	Cours d'eau
	Limite parcellaire en 1810
	Chemin (en 1810)
	Rue des Halles = nom de rue en 1810

L'enceinte centrale se composait de murs formant à peu près un carré, flanquée de tours rondes et défendue en outre par des fossés pleins d'eau, et peut-être du côté nord par une pièce d'eau qui aurait occupé une partie du parc attenant aux murailles. Un ruisseau et une belle fontaine alimentent encore une partie des fossés. On distingue au sud la porte d'entrée flanquée de deux tours ; une porte plus petite devait exister du côté nord.



Les participants à la « Journée manoirs » dans la cour du château



- Ville repère
- Localité dépendant de la baronnie de Courcy en 1518

La partie nord et nord-est de cette enceinte est celle dont les murs offrent le plus de caractères, c'est là je pense, qu'était le donjon ou la principale habitation du seigneur. On y voit encore des salles voûtées à plein cintre et des portions de murs en arrête de poisson : un petit oratoire dédié à sainte Catherine existe aussi dans cette partie : il se trouve à l'extrémité d'une pièce qui était autrefois beaucoup plus longue et devait être la chapelle du château. On a retouché l'entrée de cette chapelle au XVe siècle, mais le reste en est bien roman.

Le reste de l'enceinte, construit en moellons plats en couches horizontales, paraît être beaucoup moins ancien, et appartient à la période ogivale : les murs ont 5 pieds environ d'épaisseur.

La seconde enceinte est très apparente par les mouvements de terrain qui indiquent la direction des fossés, mis les murs et les tours ont été détruits à la fin du XVIIIe siècle. La porte d'entrée existe seule : c'est une grande ogive de 15 pieds d'élévation, portant une coulisse pour la herse et qui doit dater du XIIIe siècle ; la maison du fermier est placée dans cette seconde cour.

Une dernière enceinte devait enclore le village et l'église ; elle était simplement défendue par des fossés et non murée : il ne reste plus de vestiges, seulement les habitants se souviennent d'en avoir entendu par leurs pères.

Un très grand nombre de fiefs relevaient de la baronnie de Courcy et les seigneurs siégeaient à l'échiquier de Normandie.

Richard de Courcy fut un des barons qui accompagnèrent Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, il reçut en récompense des biens considérables dans le comté du Somerset et sa baronnie dans ce pays prit le nom de *Stoke Courcy*. Ce fut le fondateur de l'abbaye de perrières.

Le fait d'arme le plus important qui se rattache au château de Courcy est le siège qu'il soutint en 1091 : Ordéric Vital nous fournit sur ce siège des détails tellement circonstanciés que nous allons transcrire textuellement ce récit, il faut d'abord que l'on sache dans quelle position se trouvaient les seigneurs de Courcy, relativement à la famille de Bellême : Robert de Bellême<sup>2</sup> aspirait à dominer le pays et la faiblesse du duc Robert<sup>3</sup> qui gouvernait la Normandie était bien propre à l'enhardir dans ses projets ambitieux ; le duc eut même l'inconcevable complaisance, lui qui devait maintenir la paix entre ses barons, de prendre parti pour les Bellême contre les barons de Courcy, mais laissons parler Ordéric Vital :

L'an de l'incarnation du Seigneur 1091, au mois de janvier, Robert, duc des Normands, mit le siège devant Courcy ; mais ne voulant pas pousser à bout des seigneurs distingués, il négligea de resserrer vivement les assiégés. Pendant trois semaines le comte de Bellême employa contre l'ennemi toutes sortes de ruses et de moyens en vigueur, et dirigea contre la place diverses attaques ; mais les troupes des assiégés s'étant bien défendues, il fut repoussé avec honte. Il fit dresser contre le château une grande machine qu'on appelle beffroi et la remplit abondamment de munitions de guerre. Il n'en parvint pas mieux à réduire l'ennemi. En effet, autant de fois il recommençait l'assaut contre Courcy, autant de fois arrivaient des forces imposantes de Grandmesnil qui repoussaient vivement les assiégeants. Sur ces entrefaites, les la garnison de Courcy fit prisonnier s Guillaume de Ferrières, Guillaume de Rupierre et plusieurs autres, dont la rançon fut d'un grand secours aux assiégés ; mais parfois le sort de la

<sup>2</sup> Robert de Bellême était un descendant de la famille de Montgomery dont le fief se trouvait à l'origine près de Livarot dans les actuelles communes de Saint-Germain-de-Montgommery et Sainte-Foy-de-Montgommery

<sup>3</sup> Un des trois fils et héritier de Guillaume.

guerre est peu certain et parfois le vainqueur est terrassé par celui qu'il avait vaincu. Ivon, fils de Hugues de Grandmesnil et Richard fils de Gilbert furent pris par les assiégeants ainsi que plusieurs autres auxquels Robert fit éprouver un dur emprisonnement. Alors Hugues de Grandmesnil était trop vieux pour porter les armes, mais sa sagesse et ses habiles conseils l'élevaient au-dessus de tous les autres ; il s'affligea vivement du fardeau prolongé de cette guerre et envoya en conséquence le message suivant au duc qui l'assiégeait :

« J'ai longtemps servi votre père et même votre aïeul ; j'ai souffert beaucoup de peines à leur service ; je vous ai aussi toujours été fidèle. Qu'ai-je fait contre vous ? En quoi vous ai-je manqué ? Comment ai-je pu mériter d'être attaqué par vous si hostilement ? Je vous ai reconnu publiquement pour mon seigneur et c'est pourquoi je ne prendrai pas les armes contre vous. Recevez de moi deux cents livres ; éloignez-vous seulement pendant un seul jour pour aller où vous voudrez afin que pendant votre absence je puis me battre avec Robert de Bellême. Il est évident qu'il se fie beaucoup à la protection de son duc et que les assiégés sont beaucoup plus retenus par le respect qu'ils ont pour la fidélité à leur souverain que par la crainte de l'ennemi. »

Un four était établi en dehors des fortifications, entre la place et le beffroi, et là on cuisait le pain nécessaire aux assiégés parce que la précipitation du siège ne leur avait pas permis d'en construire un dans les nouvelles fortifications. Il en résulta qu'aux environs de ce four on se battait fréquemment et qu'au milieu d'une grande effusion de sang ; les âmes sortaient douloureusement de leur prison de chair. La garnison protégeait à main armée la confection de son pain dans le four qu ses ennemis faisaient tous leurs efforts pour lui enlever ; c'est pourquoi un carnage cruel avait lieu sur ce point. Un certain jour, comme le pain était enfourné et que dans leur fureur réciproque les parties ennemies étaient vivement irrités, les troupes de part et d'autre s'avancèrent et le combat s'étant engagé, près de 20 hommes furent tués et un plus grand nombre blessés, lesquels ne goûtèrent pas du pain qu'ils avaient acheté au prix de leur sang.

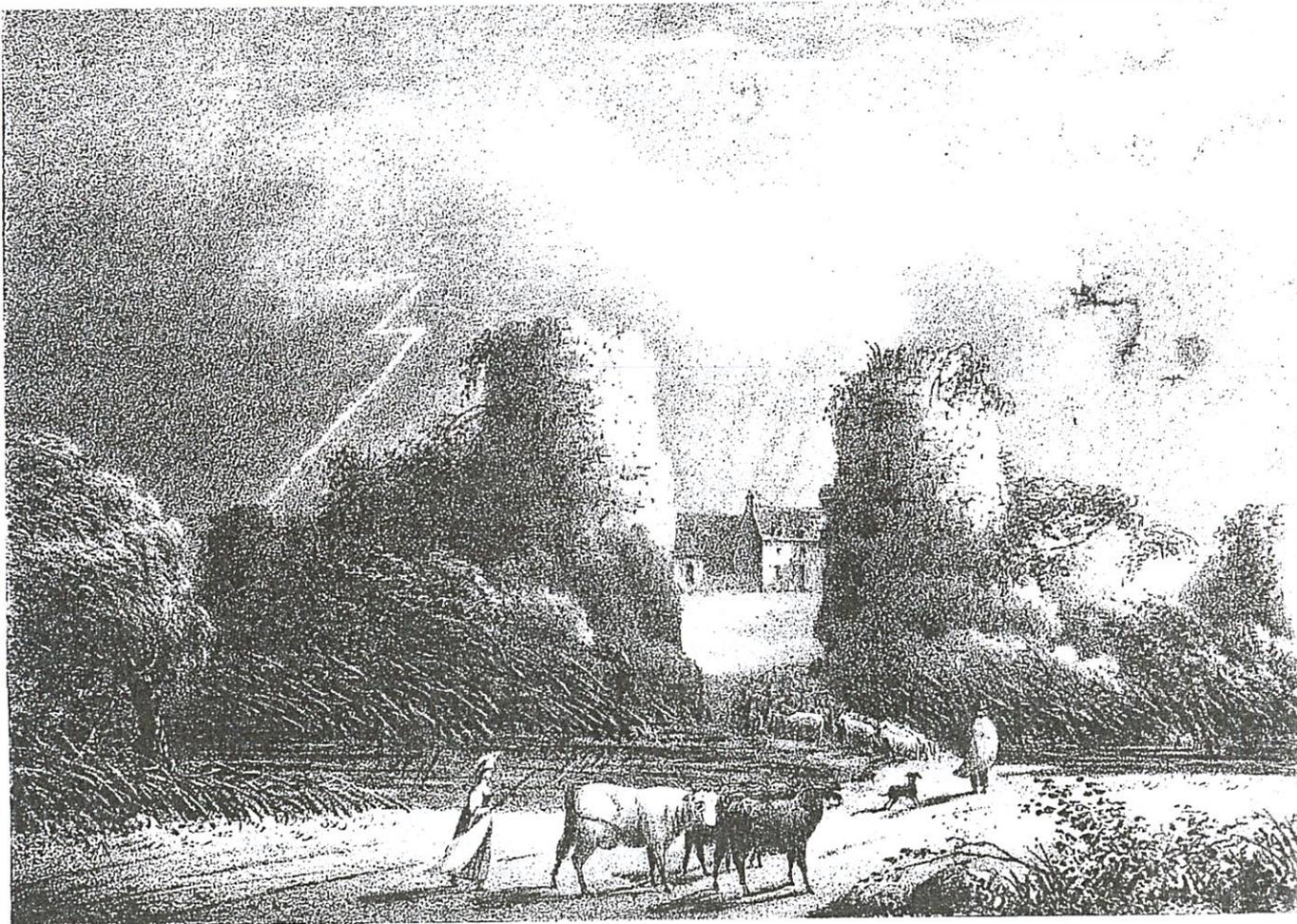
A la vue des assiégeants, les partisans des assiégés entraient journellement dans le château et, profitant de l'imprévoyance du duc, amenaient à leurs amis, pour les ravitailler, des renforts d'armes et de vivres.

Un jour Robert ayant été repoussé avec les siens ceux qui l'avaient repoussé firent monter sur le beffroi un écuyer qui y mit le feu du côté du nord. Par un équitable jugement de Dieu, le feu réduisit en cendres cette machine qui, par ordre du tyran avait été effrontément construite pendant les jours de la sainte Nativité du Seigneur.

Girard, habile évêque de Sées, se rendit au siège pour rétablir la paix parmi ses diocésains divisés et prit sa demeure au couvent de Saint-Pierre-sur-Dives. Il proposa la paix aux deux parties ennemies ; mais comme la discorde prévalait, il éprouva un refus dont il eut à gémir : Robert de Bellême surtout lui fit une grande injure et le contrista par ses menaces. En effet, comme un page attaché au prélat s'amusa à la manière des enfants à courir à cheval dans le camp du comte de Bellême, il le fit enlever de dessus sa monture, le jeta en prison et retint le coursier. Ce page s'appelait Richard de Gâprée, fils de Sevold : sa famille s'était depuis longtemps opposée de toutes ses forces aux entreprises de Robert. Dès que l'évêque sut qu'il avait fait arrêter son clerc, il ordonna qu'on le lui rendît sur-le-champ et menaça si on n'obéissait pas, de jeter l'interdit sur toute l'armée. En conséquence, quelques jours après, le jeune clerc fut mis en liberté et le prélat fut reporté malade à son siège principal, à Sées, où il mourut le 23 janvier. Son corps fut inhumé dans l'église saint Gervais.

Dans le cours de la même semaine, Guillaume Le Roux<sup>4</sup>, roi des Anglais, passa en Normandie avec une grande flotte. Dès que l'on connut son arrivée, le duc Robert épouvanté leva le siège de Coucy et se retira ainsi que Robert de Bellême et les autres assiégeants ; chacun rentra chez soi.

## LE CHÂTEAU DE COURCY



Entrée du château (lithographie, 1828)

<sup>4</sup> Guillaume le Roux fils de Guillaume avait hérité du royaume d'Angleterre, Robert dit Courteheuse du duché de Normandie tandis que le troisième fils Henri Beauclerc, devait ses contenter d'une somme d'argent.

## Le prieuré de Perrières

Ce prieuré a été fondé par la famille de Courcy. Robert de Courcy peut être considéré comme le premier fondateur du prieuré de Perrières. Quelques années après la conquête de l'Angleterre, il donna à Barthélémy, abbé de Marmoutiers, une église construite sur les bords de la Dives en l'honneur de saint Vigor, avec toutes ses dépendances et la dîme de deux moulins, sa vie durant, plus une mesure de grains pour la nourriture d'un moine qui devait y résider et les terres suffisantes pour le labourage d'une charrue pendant trois saisons. Les moines de Marmoutiers devaient avoir de plus la dîme d'une charrue que tenait de Richard, le prêtre Gausbert, à la mort de ce dernier et les offrandes qui se recueillaient tous les ans au dit lieu de Perrières pour la fête de saint Vigor. Cette charte de donation fut souscrite par Guillaume le Conquérant, la reine Mathilde, Jean, archevêque de Rouen, Odon et Gilbert évêques de Lisieux et de Bayeux, Roger de Beaumont et d'autres seigneurs.

Par une autre charte, souscrite par les mêmes personnages et par Richard de Courcy, Robert de Vieux-Pont donna à Marmoutiers, quatre bordiers nommés Guillaume, Durant, David et Robert Pain d'Orge. le préambule de cette charte, absolument semblable à celui de la donation précédente, ne peut laisser de doute sur la confection simultanée de ces deux actes.

Robert de Courcy fit d'autres dons aux moines de Marmoutiers, en 1076 ; il confirma la donation faite par sa mère d'une métairie à une seule charrue, sise à Bernières, y ajouta la dîme de deux moulins, dont un situé à Jort, avec l'église de cet endroit et un petit verger au même lieu et promit de les faire jouir de l'église d'Epanai, si lui-même pouvait en devenir le possesseur. Il paraît, par d'autres titres, qu'il put réaliser cette promesse, mais le prieuré fut souvent troublé dans la possession de cette église.

Ce ne fut toutefois que Robert de Courcy, fils de Richard et de Gaudelmodis, qui constitua tout à fait, en 1109, le prieuré de Perrières. Désireux d'imiter l'exemple de ses parents et leur générosité envers l'église de Perrières, dans laquelle ces derniers avaient reçu la sépulture, il se rendit à Tours avec sa femme Rohex et là, il fit par de ses désirs à l'abbé de Marmoutiers. Il donna aux moines, la dîme de tous ses veaux, porcs, agneaux, chevreaux, de tous ses fromages et de toute sa laine ainsi que de ses moulins de Perrières. Il ajouta en toute propriété le moulin du Breuil près Perrières, toute la mouture des hommes du monastère, tant pour le présent que pour l'avenir, sa vigne de Montpinçon avec le vigneron, un verger au même endroit, toutes ses possessions à Courmesnil, et une métairie d'une charrue en Angleterre avec deux vilains. Divers autres personnages qui l'avaient suivi, firent d'autres dons. De son côté, l'abbé de Marmoutiers s'engagea à envoyer à Perrières treize moines pour desservir le prieuré qui fut soumis à une redevance annuelle de 60 sous manceaux envers l'abbaye.

Le prieuré est situé sur un monticule de grès : il était entouré de murs comme une place forte et protégé par un ruisseau, un étang et un vallon.

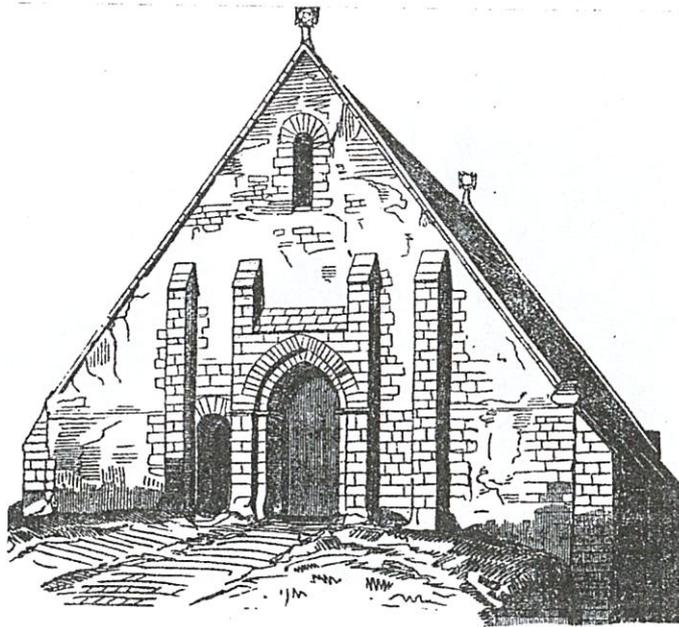
La porte d'entrée, vers l'étang est pittoresque et doit dater du commencement du XIIIe siècle : après l'avoir franchie, on voit dans la cour la grange aux dîmes et les bâtiments du prieuré.



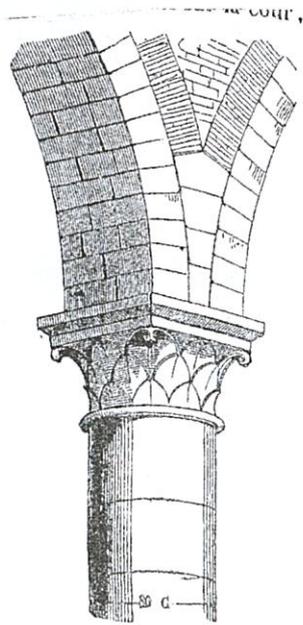
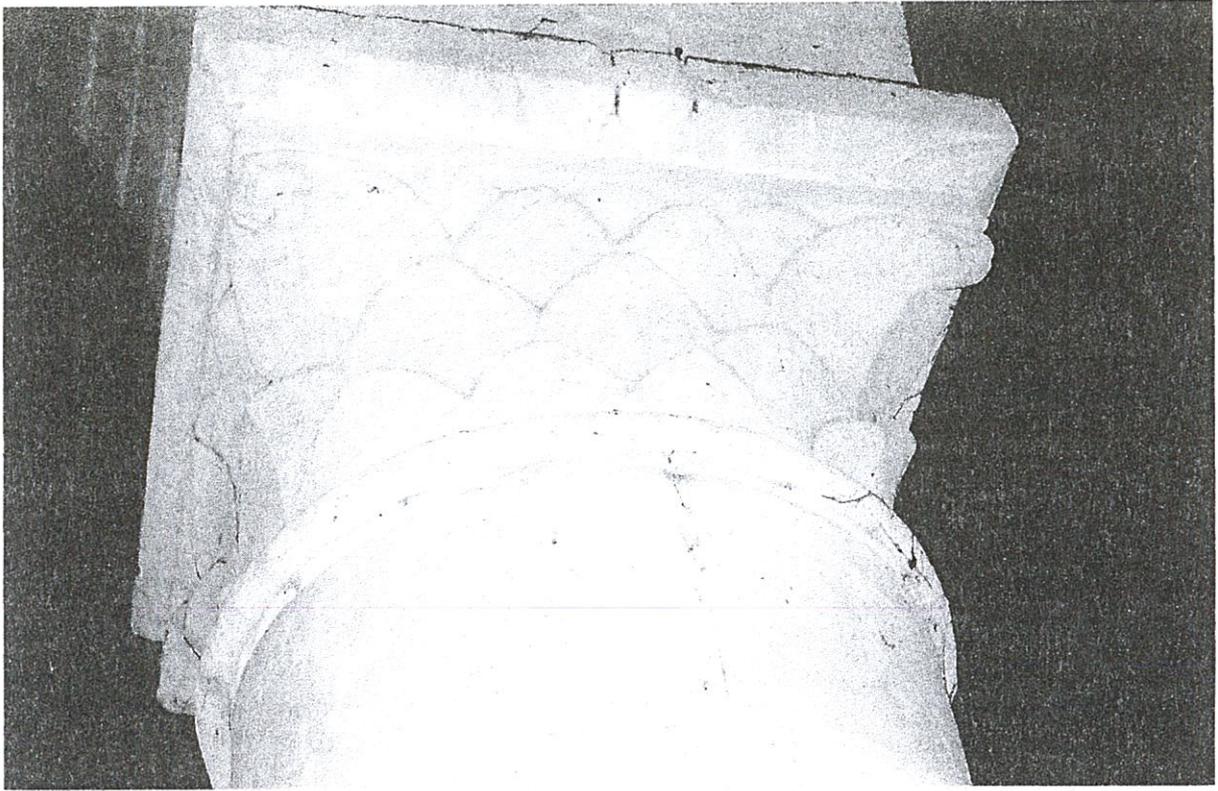
## La grange aux dîmes de Perrières

La grange aux dîmes, dans la cour, sur le bord de l'étang, est la partie la plus curieuse de ce groupe de constructions qui formaient l'ancien prieuré de Perrières. ; elle offre comme plusieurs autres granges d'abbaye, une grande nef et des bas-côtés abrités par un énorme toit. Les murs sont de transition (fin du XIIe siècle), et les arcades de la grande nef, au nombre de six de chaque côté, reposent sur des colonnes monocylindriques à chapiteaux ornés de feuilles et dont les bases se rattachent au socle par des pattes. Les charrettes attelées entraient facilement avec leurs charges de blé, et pour la plus grande commodité elles sortaient par l'extrémité opposée où il existait une porte pareille à la première.

Cette belle grange pouvait abriter plus de 40 000 gerbes de blé avait près de cent pieds de longueur (environ 33 mètres).



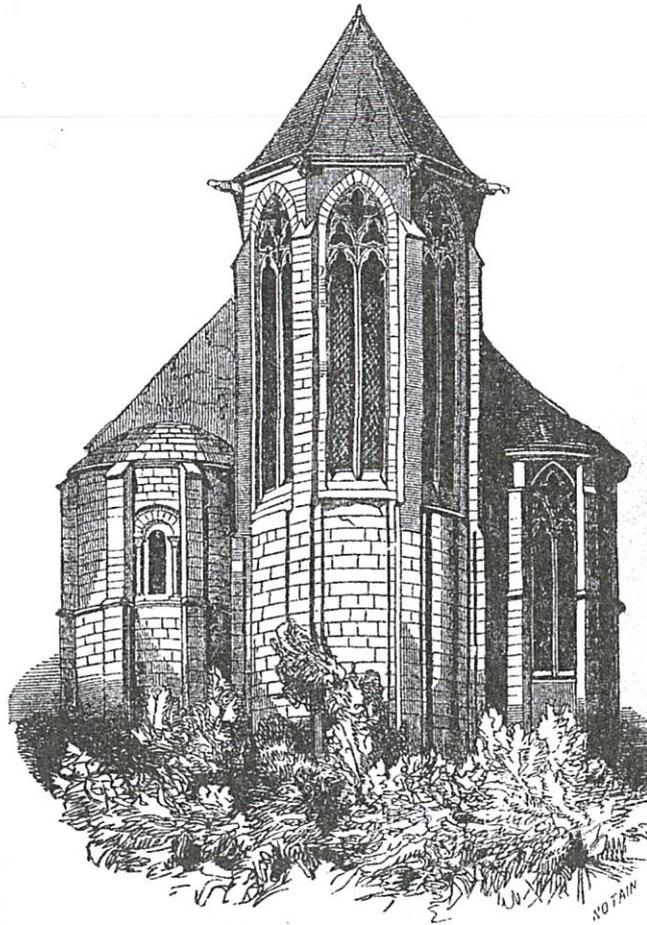
Grange de Perrières XIIe siècle  
Dessin de Victor Petit  
Statistique monumentale du Calvados de de Caumont  
Caen 1859



Colonne monocylindrique avec son chapiteau (fin XIIe siècle) garni de feuilles de laurier

## L'église de Perrières

L'église de Perrières était considérable, composée d'une nef romane qui, dans l'origine, avait des bas-côtés mais qui n'en a plus aujourd'hui, d'un transept et trois absides ; l'abside principale correspondant à la grande nef, les deux autres à l'extrémité des bas-côtés.



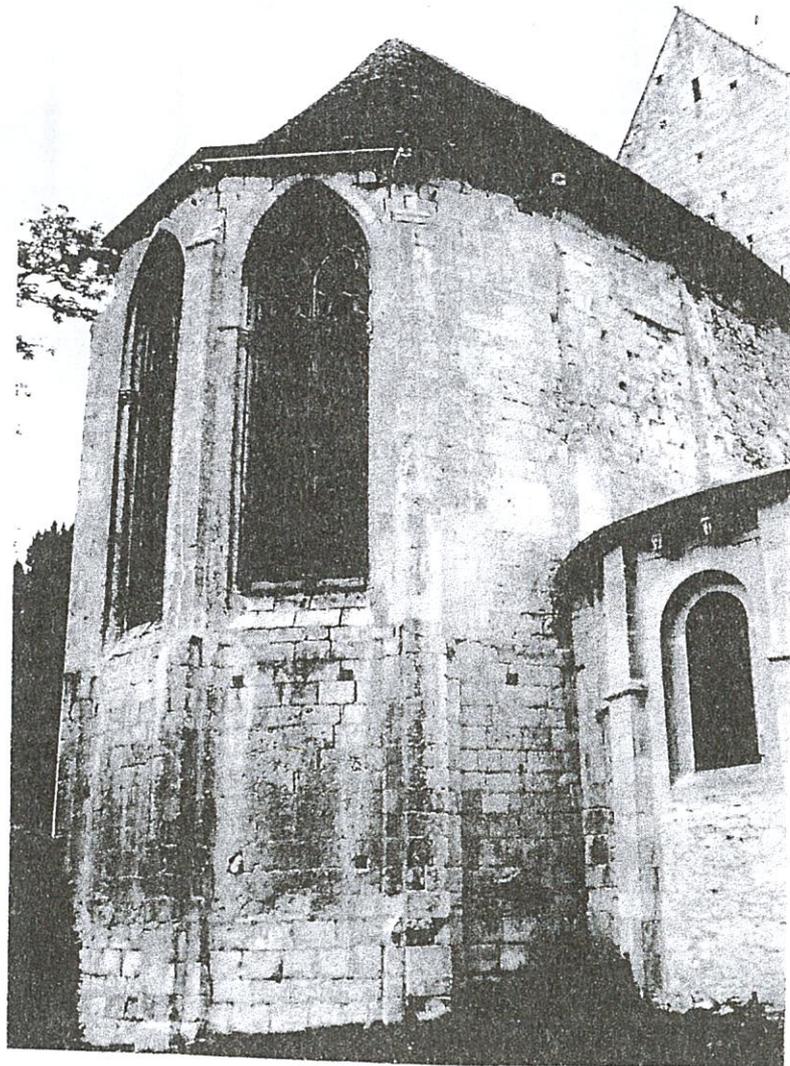
### Dessin Victor Petit : Statistique monumentale de de Caumont

Les absides sont de deux époques : l'abside située à gauche est romane, l'abside centrale fut considérablement exhaussée à la fin du XIIIe siècle ou au XIVe siècle. On y perça des fenêtres ogivales très allongées à deux baies. L'abside de droite est percée d'une fenêtre pareille ; elle a dû être retouchée à la même époque.

## L'église de Perrières

Enrichi de nombreuses terres normandes données par les pèlerins de saint Gilles faisant halte à Tours et de quelques biens anglais, le prieuré de perrières se donna, dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle, une église monumentale de plus de 40 m de long, sur un site bien choisi, un coteau abrupt dominant une petite vallée. Malgré de graves mutilations, cette église peut être comparée à saint Nicolas de Caen, son aînée de peu d'année.

Sa façade très nue, encadrée de contreforts plats d'un remarquable élan, est dans la tradition de saint Etienne de Caen, mais elle a été défigurée par un affreux clocher peigne de 1880. La nef de trois travées est d'une grande hauteur. Elle prend jour par des fenêtres hautes en plein cintre dépourvues de décor ; ses collatéraux ont été anciennement abattus. La tour du transept, trapue, est à peu près aveugle et fort remaniée. Sur le transept, en partie refait au XV<sup>e</sup> siècle, ouvre un chœur très simple. Dans son ordonnance primitive il comprenait un vaisseau principal large de 7 m et deux collatéraux de 4,20 m. Chaque vaisseau avait deux travées et se terminait à l'Est par des absides de profondeur sensiblement égale, disposition rare qui se retrouve cependant, non loin de là, à Guibray (Falaise). Tout cela a subi de profonds remaniements : les parties hautes du chœur ont été refaites au XIV<sup>e</sup> siècle, une des absidioles a été rasée en 1887 ; l'autre défigurée. L'intérieur a perdu tout cachet, mais l'extérieur reste imposant.





Saint Vigor : église de Perrières

### Vie et actions de Vigor :

Évêque et missionnaire. Né en Artois, il a étudié à Arras sous saint Vaast et a décidé de devenir prêtre. Mais il est parti, accompagné par son fidèle compagnon Théodomir (Theudemir), quand son père a exprimé son opposition à son ordination. Ordonné ultérieurement, il s'installe à Redeverus (Reviere, Bessin) où il convertit les habitants, guérit les malades, ressuscite un enfant.

En 513 (?), il est appelé à succéder à celui qui gouvernait l'église de Bayeux (saint Contest ?).

8<sup>e</sup> évêque de cette ville (selon la liste épiscopale), il consacra son apostolat à détruire les derniers vestiges du paganisme.



Tout près de Bayeux, sur le mont Phaunus appartenant au domaine royal, les druides rendaient encore un culte à une effigie de pierre qui représentait le dieu Belus (ou Belenus) selon les uns ou une déesse selon d'autres.

Soutenu par Childebert 1er (497?-558, fils de Clovis) roi franc de la région parisienne de 511 à 558, qui lui légua ce domaine du mont, Vigor mit fin à ces pratiques païennes. L'autel de Belus fut renversé, une église fut édifée sous le patronage de l'apôtre Saint

Pierre et le mont Phaunus devint le mont Chrismat (aujourd'hui St-Vigor-Le-Grand).

Vigor serait mort le 1er novembre 537 et inhumé sur le mont Chrismat, selon les uns dans l'église St-Pierre avec son disciple Théodomir, selon les autres dans la crypte de l'église St-Exupère. Par la suite ses reliques furent transférées dans la cathédrale de Bayeux, dérobées et transférées à Centule (St-Riquier, Somme), puis certaines furent distribuées dans différentes églises et monastères.

Saint Vigor est patron de nombreuses églises en Normandie et a donné son nom à 5 communes normandes.

Le pouvoir d'intercesseur de saint Vigor est généralement invoqué afin de rendre robustes les enfants chétifs.

Sa fête est habituellement célébrée le 1er novembre, le 3 novembre à Bayeux.

### Légendes concernant saint Vigor :

Les légendes qui s'attachent à l'histoire de Bayeux se présentent à nous en assez grand nombre et proviennent d'un important travail de recherches effectué au 19<sup>e</sup> siècle. D'après les chroniques, les premiers évangélistes ont fait triompher la foi chrétienne et assis leur autorité dans leurs diocèses par la réalisation de faits miraculeux, et plus spécialement par leurs interventions victorieuses contre des animaux fantastiques qui terrorisaient les populations. Dans la symbolique chrétienne ces monstres représentent le malin et sa puissance terrestre, leur défaite est la victoire du christianisme sur le paganisme.



C'est ainsi que saint Loup et saint Vigor, pour ne citer que ceux-ci dans la région, sont vainqueurs de bêtes furieuses dans des conditions assez similaires.

Pour saint Vigor, on retrouve le récit suivant : un dragon brûlait de son souffle tout ce qui vivait en forêt de Cerisy, domaine appartenant à un certain Volusianus (Volusien) gallo-romain très riche. Vigor va à la rencontre de cette bête et se signe devant elle. La bête se calme, Vigor lui entoure le cou de son étole et l'entraîne (ou l'accompagne) jusqu'à la mer qui l'engloutit. C'est dans cette attitude que saint Vigor est souvent représenté.

Suite à ce miracle, Volusianus fit don à Vigor de tout le pays appelé Cirisiacus (Cerisy). L'actuelle abbaye St-Vigor de Cerisy-la-Forêt (fondée en 1032 par Robert-le-Magnifique, père de Guillaume-le-Conquérant) semble avoir succédé à un établissement fondé par Vigor.

2 autres miracles de ce type sont attribués à Vigor dans les cités de Cella (Cheux) et Cameron (Cambremer).

*Les photos représentent de haut en bas :*

1) statue de Childebert 1er, basilique de St-Denis.

2) statue de saint Vigor et le dragon, église de l'abbaye de Cerisy.

## **Le manoir de la Grande Maison**

### **A Morière commune de Vendevre**

Le manoir construit au XVI<sup>e</sup> siècle a été restauré en 1929. Les écuries remontent au XVII<sup>e</sup> siècle et un petit colombier est installé, dans une petite pièce au-dessus du pignon de la grange. Le premier étage est desservi par un escalier à vis enfermé dans une tour à pans coupés, éclairée seulement par une petite fenêtre. En 1622, le manoir appartenait à la veuve de Guillaume Morel, écuyer.



---

# Le manoir des Hommes

## A Saint-Martin-de-Fresnay

Robert Samson

---

En 1590, Jacques Collet sieur du Home participe aux combats sous les ordres de Montpensier qui écrase les Gauthiers lors du siège de Falaise par Henri IV.

Le manoir actuel a été enrichi par la famille Le Normand du Val vers 1630-1640. En 1651 on y trouve François Le Normand seigneur du Home puis la famille de Croisilles jusqu'à la mort en 1735 de J. François chanoine, sans postérité.

Guillaume de Panthou, son neveu, hérite des biens et embellit le Home en plaquant sur la façade un pavillon en pierre surmonté d'un fronton armorié. Décédé en 1768, la propriété passe dans les mains de sa veuve Madame de la Martellière qui se remarie en 1775 à lord Seymour de la branche cadette des ducs de Somerset apparenté à la famille régnante d'Angleterre.

La famille ayant émigré en 1789, la propriété est vendue en 1791 en tant que bien national et acquise par François pierre Leroy-Beaulieu, premier maire élu de Lisieux, député à l'Assemblée Constituante. Celui-ci y meurt, assassiné, le 11 février 1799 par les Chouans, en raison de ses positions politiques.

La propriété reste entre les mains de ses descendants jusqu'au 10 octobre 1917 date à laquelle elle est vendue aux enchères publiques, comme biens de mineurs, leur père Pierre Leroy étant mort à la guerre 1914-1918.

Les Guilmin, herbagers locaux, l'acquièrent et la conservent jusqu'en 1959.

Depuis cette date, les propriétaires actuels s'efforcent de restituer, dans son aspect d'origine, l'authenticité de ce bien ISMH où se retrouvent tous les éléments de la ruralité d'antan.



---

## L'assassinat de François Leroy-Beaulieu

### Au manoir des Hommes à Saint-Martin-de-Fresnay

Henry Vautorte +

---

De tous les faits imputés à la Chouannerie augeronne, il n'en est certainement pas qui est causé plus d'émotion dans la région de Saint-Pierre-sur-Dives que l'assassinat de Leroy-Beaulieu à Saint-Martin-de-Fresnay le 11 février 1799

Né à Baynes, à quelques cinq lieues nord-ouest de Bayeux, Jean-François Leroy était le fils légitime de Jean François, laboureur, et de Marie Pitard son épouse, demeurant en cette paroisse.

En 1790, Jean-françois Leroy ajoute à son nom patronymique celui de Beaulieu. Homme de loi, il réside à Lisieux dont il devient le premier maire élu. L'année suivante il est élu député du district de Lisieux à l'Assemblée législative. Suspecté d'avoir trempé dans le fédéralisme, il est inquiété et doit disparaître de la scène politique. Cette disgrâce n'est que momentanée et le Directoire le nomme Commissaire du Directoire exécutif dans le canton de Notre-Dame-de-Fresnay. Il habite alors à Saint-Martin-de-Fresnay dans le confortable et beau manoir des Hommes à la sortie de la commune quand on se dirige vers Le Billot.. Leroy-beaulieu n'aurait jamais été nommé à de telles fonctions s'il ne s'était révélé comme un fervent adepte des idées nouvelles : sa mission essentielle n'était-elle pas de veiller à la stricte application dans son canton, des mesures prescrites par le Gouvernement qu'il avait l'honneur de représenter. Honneur périlleux car son comportement et ses idées ne pouvaient que heurter les véritables sentiments de l'immense majorité de ses ruraux restés, malgré tout, fidèles à leur foi religieuse et à leurs principes monarchiques et qui, lors des fêtes civiques, n'avaient manifesté qu'un enthousiasme très relatif. Lors de la plantation de l'arbre de la liberté à Saint-Martin-de-Fresnay, la femme Fontaine embrassa l'arbre en lui faisant de vilaines grimaces et en portant la main à son derrière.

Le 11 février 1799, alors que la neige tombe à gros flocons, quatre jeunes gens dont deux sont armés de fusils, arrivent au manoir vers six heures du soir.

Partis le matin de Vimoutiers, ils ont fait une pause au château de Meautry à Montpinçon. Après avoir traversé le Billot, parvenus sur le territoire de Saint-Martin-de-Fresnay, ils ont interpellé un paysan qui a accepté de les conduire chez Leroy-Beaulieu. Les deux jeunes gens non armés de fusil, se présentent seuls d'abord chez Leroy à qui ils tendent un papier non cacheté. Leroy lit la note, il dit ne rien comprendre. Les inconnus déclarent qu'ils vont la lui expliquer mais qu'ils ont aussi un secret à lui communiquer mais qu'ils souhaitent lui parler sans témoin. Madame Leroy, saisi d'un sombre pressentiment, fait observer que l'entretien peut être réalisé en sa présence puisque la note n'est même pas cachetée. Mais les inconnus insistent pour passer dans la pièce voisine. Ils y retrouvent la présence d'une joyeuse bande

composée d'Angélique Jus, sœur de madame Leroy et de quatre enfants qui prennent une leçon de Robert Bouet, maître de danse. Tous sont invités à se retirer dans une autre pièce.

C'était le moment qu'attendaient au dehors les deux complices armés. Sans plus de façon ils s'introduisent et rejoignent les deux autres dans la pièce. Quelques secondes après, Leroy s'écrie : « Ah ! Je suis mort ! ».

Ce n'était que trop vrai. Devant les pleurs de la pauvre femme, l'un des meurtriers, le couteau à la main, vocifère : « Si tu dis un mot, je te poignarde sur ton coquin d'homme ! ». Et il la bourre de coups de poing et l'accable de gifles.

Angélique Jus prend la défense de sa sœur. Elle est frappée à son tour. « Vous ne voudriez pas tuer une femme qui allaite son petit ! » s'écrie-t-elle ! Alors le meurtrier s'adressant à madame Leroy lui dit : « Tu as de la chance gueuse, ton enfant te sauve la vie ! » et il rajoute : « Ce n'est pas tout maintenant, il nous faut de l'argent ! »

Il va dans la cuisine, ouvre le buffet et s'empare de couverts en argent. Il monte à la chambre des maîtres, y prend dans l'armoire des sacs d'argent et une somme de 8000 francs, pour partie en or. L'un des complices, trouvant qu'il était en haut trop longtemps, monte à son tour dans la chambre. Il s'y empare de deux pistolets, d'un fusil, de quelques objets en or, d'une montre et d'un cachet.

Ils redescendent, s'assurent que Leroy est bien mort, le fouillent et retirent de ses poches 24 pistoles. Ils rejoignent leurs complices qui, pendant ce temps, ont enfermé dans la laverie où ils menacent de les tuer, six hommes et quatre femmes plus morts que vifs, le personnel de la maison.

Les meurtriers reviennent dans la cuisine et font quatre parts du produit de leurs vols. Chacun prend son lot : 12 louis, mais l'un d'eux reçoit 2 louis de plus que les autres. Il leur faut un sac pour emporter tout le butin. Pour se le procurer, l'un des brigands pénètre chez le fermier dont le logement est contigu à celui de Leroy. Entrant brusquement chez lui, il lui dit : « Souffle ta chandelle et ferme ta porte ou je te brûle la cervelle ! Donne-moi un sac ! »

Le fermier s'exécute sans plus d'explication.

Le butin déposé dans le bissac, les assassins commandent qu'on leur serve à souper et envoient un domestique leur tirer du cidre à la cave. Sans quitter leurs armes, ils se mettent à table. L'un d'eux s'empare d'une bouteille d'eau de vie et fait semblant de la porter au dehors à de prétendus compagnons dispersés au nombre de plus de quarante, dit-il, autour de la maison. On entend l'un des meurtriers, parlant de sa victime, s'exclamer : « C'est un coquin de moins ! Il m'a fait mettre aux fers pendant quarante jours et j'ai manqué d'être guillotiné par sa faute. Il ne me fera pas rejoindre les inscrits ! »

Repus, reposés et satisfaits après forces rasades, ils entonnent plusieurs chansons, entre autres « Mourir pour la Patrie ».

Vers minuit, ils font entrer ceux qui les avaient servis dans la pièce où les autres sont enfermés depuis plus de cinq heures. Ils les y emprisonnent et s'éloignent après avoir proféré cette menace : « ou« allons nous promener, nous serons bientôt de retour, mais surtout qu'on n'inquiète pas celui qui nous a conduit ici car nous reviendrions mettre le feu à la maison ! »

Précaution verbale pour faciliter leur départ et tenter d'éviter les risques d'une poursuite. Inutile de dire que les assassins ne revinrent pas !

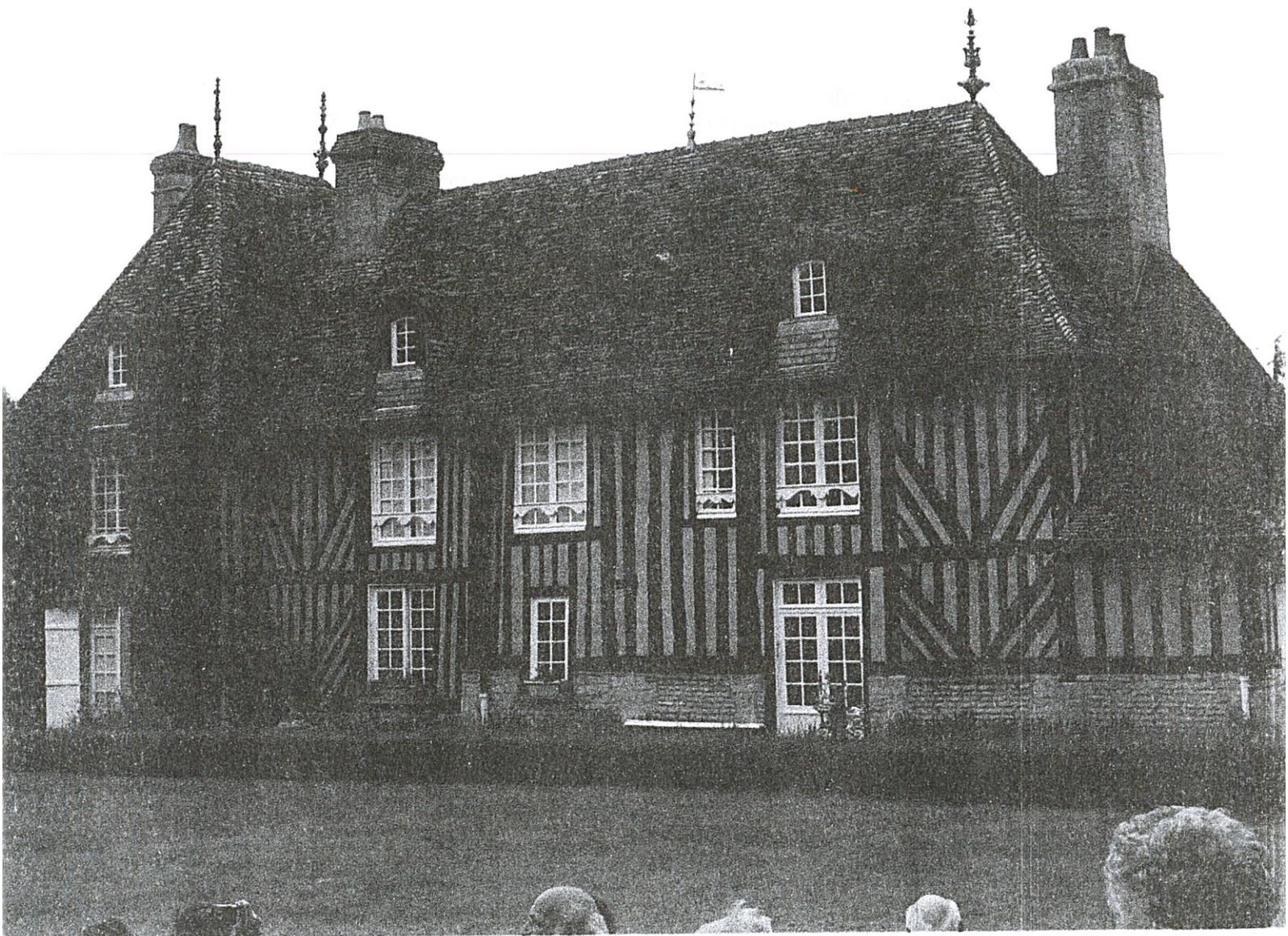
Ils avaient frappé le malheureux Leroy de six coups de poignard qui avaient traversé l'épaisseur de son vêtement et de ses revers ainsi que son mouchoir de cou plié en six. Les chirurgiens de Lisieux qui pratiquèrent l'autopsie constatèrent que le cadavre portait une plaie d'un pouce de large au-dessous du sein. Elle traversait la naissance de l'aorte et le péricarde.

Dès le lendemain du meurtre, les brigades de gendarmerie de Saint-Pierre-sur-Dives et de Lisieux commençaient leur enquête. Elle devait être longue, laborieuse et vaine. De son côté, le Juge de Paix, frappé de la pusillanimité du personnel de la maison, ne manquait pas dans son procès-verbal d'apposition des scellés, de blâmer leur lâcheté.

Trois individus dont un de Mesnil-Mauger furent successivement inquiétés. Mis en présence des témoins, ils ne furent pas reconnus et bénéficièrent d'un non-lieu.

Madame Leroy soupçonna un moment un ancien officier d'infanterie qui habitait le Tilleul mais ne put confirmer ses soupçons. Bref l'enquête piétina et les assassins ne furent jamais découverts.

En revanche les habitants de Saint-Martin-de-Fresnay et du canton furent dans les moindres délais informés des représailles dont le Gouvernement entendait user à leur encontre : conformément à la législation en vigueur, le canton de Fresnay était déclaré en état de siège et la 44<sup>e</sup> Division militaire recevait l'ordre d'y envoyer un détachement qui « devait tenir garnison chez les habitants connus pour leur haine de la République et être entretenu à leurs frais. »



**Le manoir des Hommes, façade arrière**

---

## **Le chemin antique de CAEN à EXMES : 68Km**

**Raymond Derouet**

---

Les tracés de voies antiques ont été généralement repris par les routes modernes, donc irrécupérables pour des itinéraires de tourisme pédestre de qualité.

Par contre, celui qui reliait Caen à Exmes nous parvient dans son intégralité de chemin de terre piétonnier. Ce chemin, figure à la carte IGN sous forme d'une ligne droite, rectitude tout à fait caractéristique des voies antiques.

Vu son orientation générale sud-est, on est en droit de penser que ce chemin avait son prolongement jusqu'à Lyon. Il s'agit, vraisemblablement d'un maillon de la route qui reliait la capitale de l'empire romain aux îles britanniques via la capitale des Gaules.

Attention : on écrit EXMES, mais on dit EMES. Le X ne se prononce pas.

### **Le site de Caen est traversé par deux voies antiques importantes.**

L'une, direction ouest-est, reliait Cherbourg à Rouen. Elle descendait les actuelles rues de Bayeux, Saint Martin, Fossés Saint Julien, contournait le rocher où, au 11<sup>ème</sup> siècle, le duc Guillaume ferait édifier sa forteresse (le château), pour emprunter le Gaillon, la route d'Ouistreham, traverser l'Orne à gué au nord de Bénouville, à l'endroit où restent encore visibles les traces d'un camp romain, au bord du CD 514.

### **C'est l'autre, direction, sud-est, qui nous intéresse aujourd'hui.**

Cette voie se greffait à la première sur l'actuelle place de la Mare à Caen, pour rejoindre EXMES.

Ce petit bourg de l'Orne, chef-lieu de canton, 20 km Est d'Argentan, était aux époques Gauloise et Romaine et jusqu'au Moyen-Age, une cité importante fortifiée, située au sommet d'une butte d'où la vue embrasse les environs à 360°.

Exmes a été la capitale d'un comté, le Hiémois, qui englobait Argentan et Falaise. Robert Le Magnifique a été comte du Hiémois en 1026-1027, avant de devenir 6<sup>e</sup> duc de Normandie, et c'est en ce temps là qu'il a fait, à une lavandière de Falaise, cet enfant célèbre, Guillaume, surnommé « le Bâtard », puis « le Conquérant ».

Notre grand chemin part donc de la place de la Mare à Caen, enfile la rue de Geôle (rue de Cattehoule jusqu'au 15<sup>ème</sup> siècle. Mot scandinave qui signifie « chemin creux »). A l'époque, il traversait l'estuaire marécageux, suivant l'actuelle rue saint Jean, par un chemin haussé. A noter que la rue saint Jean s'est appelée « rue Exmoisine » jusqu'en 1778, c'est à dire « la route d'Exmes ». Là où se trouve le pont de Vaucelles, un gué assurait le passage de l'Orne à marée basse.

Le plateau calcaire, qui s'étend jusqu'à Falaise, tombe en abrupte sur le marécage, telle une muraille. Dans cette muraille, une petite dépression permettait le passage du chemin (aujourd'hui la rue de Falaise). Par la suite, on a appelé cette dépression « Vallis Cella », en latin « la Petite Vallée ». « Vallis Cella » s'est métamorphosée en « Vaucelles », d'où l'origine du nom du quartier.

L'actuelle route de la Guérinière reprend le tracé de notre chemin d'Exmes.

Puis, notre grand chemin traverse une campagne où se lit une agriculture prospère. Témoins, cette riche plaine céréalière, villages de caractère, châteaux, manoirs, prieurés, fermes fortifiées (bâtiments disposés en carré autour d'une cour à laquelle on accède par un porche à porte charretière et porte piétonne).

Le chemin de Caen à Exmes traverse des lieux de Mémoire, dont Val ès Dunes (Guillaume le Conquérant) le site néolithiques d'Ernes, le site protohistorique de Jort.

Cette campagne garde le souvenir récent de la bataille libératrice de 1944, avec les opérations « Goodwood, Totalize et Tractable », puis l'encerclement à Chambois ; là où une section de notre grand chemin s'appelle aujourd'hui « le couloir de la mort ».

Un gros travail de recherches permettrait de dégager une richesse d'informations sur les communes traversées et périphériques en ratissant large. Rien que la traversée de la ville de Caen : histoire, monuments ....

Il y a matière à publication d'une brochure pour un sentier à thèmes géologique, géographique, historique, socio-économique. Un balisage, à l'instar des Sentiers de Grande Randonnées classiques, s'avère utile, mais sans doute différent.

Sur le plan esthétique : vues dégagées sur paysages ouverts de plaine ondulée par un certain relief, coupée de coulées vertes constituées par les vallées (Muance, Laizon, Ante, vallées sèches). La vue est accompagnée en permanence par le premier pli du Pays

d'Auge orienté nord-sud, dominant la Vallée de la Dives. Les plis Armoricaux, recouverts de leur fine couche jurassique, orientés ouest-est, ferment l'horizon, au sud (Monts d'Eraines, Massif de Gouffern).

Cartes IGN au 1/25 000<sup>e</sup> :

- 1512 est
- 1613 ouest
- 1613 est
- 1614 est
- 1714 ouest
- 1715 ouest
- 1715 est

Le chemin de Caen à Exmes est encore présent dans la mémoire locale : dans la région de Trun, il est cadastré « chemin de Caen ». La carte IGN le désigne sous le même nom. La population dit encore « le chemin de Caen ».

#### Le chemin antique de CAEN à EXMES

Documents révélant l'existence de ce chemin, son ancienneté, son évolution au fil du temps :

- le bulletin n° 56 de la Société des Antiquaires de Normandie de 1962
- une étude aux Archives Départementales de l'Orne réalisée par le représentant de la FFRP dans ce département
- les découvertes sur la ville de Caen menées par le service archéologique de la mairie de Caen et consignées dans le livre « Caen - Archéologie »
- l'histoire de Falaise du Docteur German, ancien maire de Falaise
- Quelques trouvailles prises dans « la Statistique Monumentale du Calvados » d'Arcisse de Caumont.

#### **Généralités concernant les voies de communications préhistoriques :**

Au Néolithique moyen (-3200 / -2500) ébauche d'un réseau de chemins aménagés. Mais ceux-ci se développent surtout à l'âge des métaux, au « bronze » notamment (-1800 / -700). Le bronze est un alliage de cuivre et d'étain. Les mines de cuivre se trouvaient dans les Asturies, nord-ouest de l'Espagne, l'étain en Cornouaille Anglaise. La route reliant les deux passait par Exmes et Cherbourg. (voir le schéma ci-joint résultant de recherches réalisées par le Comité pédestre de l'Orne).

A la période suivante, c'est à dire « l'âge de fer » (-750), arrivent dans notre région les Celtes venus de l'est par la voie Danubienne. Ils s'intègrent aux populations déjà en place : indo-européens arrivés vers -1500, Méditerranéens graciles installés au néolithique.

Les Celtes sont les inventeurs de la voiture à roue, d'où nécessité de transformer les pistes en chemins aménagés, avec des « cavées », ces encaissements nécessaires pour réduire les dénivellations importantes.

### **L'importance d'EXMES :**

Au Néolithique (-4000), les populations de nos régions abandonnent le nomadisme et se sédentarisent. On passe d'une économie de cueillette et de prélèvement à une agriculture, en défrichant des clairières dans la vaste forêt.

Au Néolithique moyen, période d'insécurité, les populations s'installent sur les hauteurs qu'elles fortifient. Sur son piton qui domine les alentours, EXMES correspond au critère.

Avec l'arrivée des Celtes, à « l'âge du fer », la gaule frappe monnaie et se structure en divisions administratives. Notre chemin traversait le territoire des Esuvii, formé de la réunion des territoires des Sagi, des Viducasses, des Baiocasses. Ce territoire s'étendait jusqu'à la Dives à l'est, où nos Esuvii étaient en contact avec les Lexovii, à l'ouest jusqu'à la Vire au delà de laquelle vivaient les Unelli. Au sud, son territoire jouxtait celui des Cénomani (Maine).

### **Le chemin d'Exmes à Caen et son évolution (dans le sens sud-nord)**

A l'étude des documents cités en en-tête, il résulte que cette piste, puis ce chemin aménagé, primitivement, s'infléchissait, à hauteur de Bourguébus, vers le nord-ouest, pour traverser l'Orne au gué d'Athis, entre Fleury et Louvigny (5 km sud de Caen, qui n'existait pas), puis gagnait Bayeux, cité préhistorique, et Cherbourg, porte de l'Angleterre et de son étain. Un responsable de fouilles archéologiques de la DRAC m'a signalé qu'à une époque on a pu aussi embarquer à Port en Bessin où des traces d'un port ont été découvertes.

La civilisation urbaine a été introduite en Gaule par les romains. C'est à cette époque et dès le début que Vieux a pris l'importance que l'on sait. Le chemin aurait été dévié vers Vieux, à partir de Rouvres, par Cinteaux, le gué de Bully. C'est le chemin qui apparaît sur les cartes sous le vocable de « Chemin Haussé » ou « Voie Romaine ». Il se prolonge en direction de Bayeux, visible encore aux alentours de la cote 112.

Le tronçon de notre chemin, situé au nord, serait devenu secondaire.

La section reliant Caen par Soliers et Cormelles est de création romaine du 1<sup>er</sup> siècle, sans doute simple piste, avec la fondation du petit bourg fortifié, le vicus « cadomus », sur le site de l'actuel hôtel de ville. Piste aménagée en route au 11<sup>e</sup> siècle avec la fondation de Caen par le duc Guillaume comme 2<sup>ème</sup> cité administrative du duché. Une chaussée haussée traversait le marécage, aujourd'hui quartier Saint Jean. Elle suivait fidèlement la rue St Jean sous laquelle gît un encaissement de pierres de 6 mètres de large. Par la rue de Geôle, elle se raccordait, place de la Mare,, au chemin de Cherbourg à Rouen. Jusqu'en 1778, la rue St Jean s'appelait « rue Exmoisine », c'est à dire la route d'Exmes.

### **Modifications de l'itinéraire :**

1° Sur l'ancienne commune de Pont rattachée à Vendeuvre, du nord vers le sud à partir du lieudit « Les Aiguillons », le chemin continuait tout droit, dans l'axe d'un gué sur la Dives à Jort où une plaque rappelle que le 15 Août 1944 la 1<sup>ère</sup> Division Blindée Polonaise a traversé la Dives par ce même gué. Au 18<sup>ème</sup> siècle, ce tronçon a été inclus au parc du château de Pont et, depuis, le chemin se divise en deux branches qui se rejoignent aux ponts de Jort.

2° Récemment, un remembrement sur Billy a faiblement rectifié le parcours.

### **Etat actuel du chemin :**

1° Entre Saint Lambert sur Dives et Trun, le chemin est recouvert par la route D 13, soit 3,5 km, sans possibilité de remplacement.

2° Entre le hameau Fossard, commune de Maizières et Fierville la Campagne, il est recouvert par la route D 91, sur 3 km, sans solution de rechange, mais la petite route est tranquille.

3° Sur Soliers, un remembrement des années 50 l'a supprimé, mais solution de rechange par chemin de même qualité.

4° A Cormelles, il a disparu sous la pression d'un urbanisation récente et la construction du périphérique de Caen, mais le cadastre napoléonien nous en révèle le tracé.

5° Sur les nombreuses autres communes, où il est classé CR ou CV, avec continuellement la même appellation cadastrale, il est entretenu pour les besoins des agriculteurs riverains, excepté 500 mètres à débroussailler et à encaisser sur la commune de Vendeuvre.

### **Conclusion :**

D'après les archives départementales de l'Orne, à partir d'Exmes cette voie se dirigeait vers le sud-ouest, en direction des Asturies.

Le bulletin des antiquaires signale une autre branche vers le sud-est, jusqu'à Mortagne. Le docteur German la prolonge jusqu'à Chartres. En droite ligne, on « aperçoit » déjà la capitale des Gaules, puis la capitale de l'empire romain, qui pouvaient avoir aussi besoin de l'étain des Iles Britanniques ???

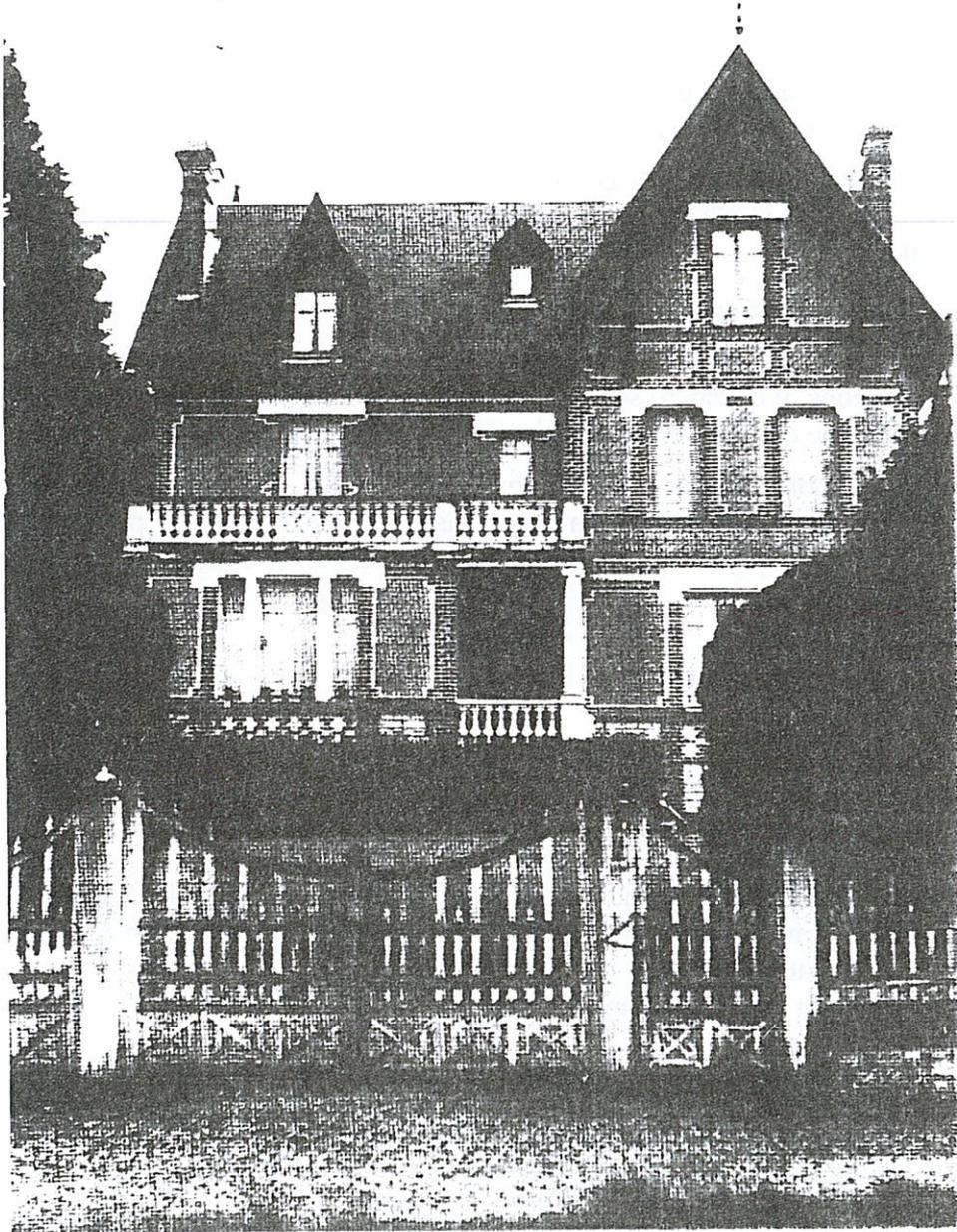
A partir du 16<sup>ème</sup> siècle, Exmes a décliné, au profit de Falaise et d'Argentan et surtout par une concurrence née du développement de la ville de Caen. Notre voie préhistorique, antique, médiévale n'a pas été reprise par les routes modernes, la liaison directe Caen - Exmes devenant sans intérêt.

Ainsi, en Basse-Normandie, disposons-nous, dans sa presque intégralité originelle, d'un patrimoine immédiatement opérationnel pour les randonnées pédestre, équestre et VTT.

Il est heureux que la Fédération, de la Randonnée Pédestre s'intéresse à ce nouveau type d'itinéraires à caractère culturel, pour compléter son immense réseau, tracé en fonction de critères essentiellement esthétiques.

## Les fusillés de la forêt du Billot

*Dans le catalogue de l'exposition « la forêt du Billot », nous avons rappelé l'aventure de Robert Martin qui avait, miraculeusement, échappé aux Nazis. En complément nous évoquons maintenant les résistants fusillés dans la forêt et qui firent l'objet d'un acte de décès enregistré à la mairie de Montpinçon.*



**Maison de Sainte-Marguerite-de-Viette, siège de la kommandantur où étaient interrogés et torturés les résistants. De là, ils étaient emmenés en traction, par le chemin de l'orée jusque dans la forêt du Billot, en face du manoir de Beauvoir pour être fusillés.**

20: 5  
Constat de décès  
de deux inconnus.  
12 Août 1944.

Le douze Août mil neuf cent quarante quatre onze heures, Nous avons constaté le décès de deux individus du sexe masculin dont l'identité n'a pu être établie, et dont la mort paraît remonter à un mois environ. Les cadavres ont été découverts à peine enfouis dans la forêt de Montpinçon à vingt mètres environ du chemin Féré sur la parcelle soixante treize à environ cinquante mètres du chemin de la Gravelle au Bois Buisson.

Les signalements sont les suivants :  
Le premier cadavre : trente cinq à quarante ans un mètre soixante quinze environ, assez forte corpulence, vêtements d'ouvriers, souliers de travail ferrés, alliance en or.  
Le deuxième cadavre : vingt cinq à trente ans un mètre soixante dix environ, corpulence

G D



moyenne, vêtements de ville <sup>ou militaires</sup> bas, chevalière portant les initiales G.D.  
Le Constat a été fait en présence de l'adjudant de gendarmerie Maillard, des gendarmes Vallée, Coupin, Le Gallois, Potier et de André Berry, trente et un ans, instituteur secrétaire de mairie à Montpinçon, qui lecture faite a signé avec Nous, Alfred Marie, maire de Montpinçon.

55 André Berry

Le Maire,  
Alfred Marie

N° 9

Constat de décès  
de trois inconnus

29 Août

Le vingt neuf août mil neuf cent quarante quatre quinze heures. Nous avons constaté le décès de trois individus du sexe masculin dont l'identité n'a pu être établie et dont la mort paraît remonter à un mois environ. Les cadavres ont été découverts dans la forêt de Montpinçon à cinquante mètres environ du chemin de la Gravelle au Bois Buisson sur la parcelle soixante treize. Les signalements sont les suivants:

Le premier cadavre: cinquante ans environ un mètre soixante cinq à soixante dix, forte corpulence, vêtements de treillis bleus, brodequins de travail montants.

Le deuxième cadavre: cinquante ans environ, un mètre soixante cinq à soixante dix, corpulence moyenne, ~~combinaison kaki~~, vêtements bleus de mécanicien, ceinture cuir, brodequins ferrés, une alliance en or.

Le troisième cadavre: quarante cinq ans environ, un mètre soixante dix, corpulence moyenne, combinaison kaki, chaussures basses en caoutchouc. Le constat a été fait en présence de la gendarmerie de Saint Pierre sur Dives: l'adjudant Maillard.

et de Dubois Clovis, cinquante quatre ans, garde particulier habitant Cortisambert, qui lecture faite a signé avec nous, Alfred Marie, maire de Montpinçon - deux mots rayés nuls -

*[Signature]*  
Dubois et

*[Signature]*

# Le certificat d'études du billot

## Session du 27 septembre 2008

C'est le 27 septembre 2008 qu'a eu lieu la troisième session du certificat d'études préparée par François Wèbre. Tout d'abord un peu d'histoire :

C'est le 20 août 1866 que sous l'impulsion de Victor Duruy, une circulaire met en place un certificat d'études primaires.

En 1882, le Certificat d'études primaire est institué par la loi Jules Ferry du 28 mars 1882. Par cette loi, l'instruction primaire devient obligatoire de 6 à 13 ans. L'article précise :

« Il est institué un certificat d'études primaires ; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans. Ceux qui à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur rester à passer.

C'est ainsi que pendant longtemps, pour la majorité des lauréats, il marque la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans la vie active. Le certificat d'études primaires sanctionnait une scolarité primaire plus longue que celle d'aujourd'hui. Il couronnait un cursus de sept ans : après les deux années de cours moyen, il y avait deux années de classe de Fin d'études, suivies par les élèves qui n'étaient pas entrés en enseignement secondaire.

En 1936, la loi Jean Zai prolonge la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

Vers les années 1950, l'examen se passe en une journée et comprend :

Une épreuve de rédaction (50 mn) sur 10 points avec deux sujets au choix.

Une épreuve d'orthographe (50 mn) sur 20 points comprenant :

- Une dictée d'environ 100 à 150 mots sur 10 points
- Trois questions : une question de compréhension générale  
Une question d'explication d'une expression  
Une question de grammaire

Une épreuve de calcul (50 mn) comprenant deux exercices ou problèmes de 8 et 12 points

Une épreuve d'histoire et géographie (20 mn) sur 10 points

Une épreuve de calcul mental (cinq questions) sur 5 points

Une épreuve de lecture sur 5 points

Une épreuve de chant et récitation sur 5 points

Une épreuve dessin, travaux manuels ou couture su 10 points

L'écriture est évaluée sur 5 points.

Pour être reçu, il faut n'avoir eu zéro ni en orthographe, ni en calcul, avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves.

Voilà ce que durent affronter les valeureux candidats qui ne furent exemptés que du dessin et du travail manuel.

Pour vous inciter à vous inscrire à l'épreuve de 2009, nous publions les épreuves de cette année.

---

## Orthographe

/10

### Le chercheur de champignons

Le père Lormel était petit et chauve comme un cèpe ; son crâne, nu jusqu'aux oreilles, ignorait le chapeau et avait, depuis longtemps, pris la teinte fauve du bolet. La peau de son visage jaune, piquetée de roux, accentuait la ressemblance. Sa démarche avait quelque chose de mou. Il posait le pied sur l'humus d'une façon particulière, sans froisser les feuilles sèches, ni briser la moindre brindille.

Le vieux avait passé toute la journée au plus profond de la forêt. Il avait erré, guidé par la forme de certains troncs, par l'épaisseur et la qualité de la mousse, par de subtiles odeurs. Il revenait, la musette pleine. Il allait ne pensant à rien, la chemise ouverte, son pantalon effrangé, le soleil dans le dos, précédé par son ombre, et suivi par le parfum de sa récolte .

H. Bazin

## Question

/10

1) Le portrait du père Lormel est amusant, pourquoi ?

- Indiquez dans le portrait du père Lormel ce qui peut-être le résultat de la pratique prolongée de son passe temps favori. Justifiez votre réponse.
- Comment son crâne avait-il pris une teinte fauve ?

2) Expliquez dans le texte : de subtiles odeurs ; son pantalon effrangé.

3) Dans la phrase : « son crâne nu ..... bolet » à quel mode et à quel temps est conjugué le 2<sup>ème</sup> verbe ?

Conjugez ce verbe à la 3<sup>ème</sup> personne du singulier, au présent, imparfait, passé simple, futur simple de l'indicatif.

4) Nature et fonction des mots : crâne, pied.

## Calcul

1<sup>er</sup> s/ 8

Un ouvrier doit peindre le mot EPICERIE sur une enseigne qui mesure 1 m 80 de longueur. Les lettres ont 12 cm de largeur sauf le I qui a 3 cm. L'intervalle entre chaque lettre est 6 cm.

- A quelle distance du bord le peintre doit-il placer la première lettre du mot étant entendu que la dernière lettre se trouve également à la même distance du bord ?
- Le peintre a mis 3 h 45 pour exécuter ce travail, combien lui doit-on à 12 euros 40 de l'heure ?

2<sup>ème</sup> S/10

Un éleveur possède 14 vaches pour lesquelles il faut construire une étable. Les bêtes seront disposées sur 2 rangées parallèles séparées par un couloir central de 1 m 25 de large. Chaque animal disposera d'un espace rectangulaire de 2 m 50 sur 1 m 50 (la plus petite dimension est dans le sens de la longueur de l'étable), il faut prévoir devant chacune des 2 rangées un espace libre de 0 m 50 pour le râtelier.

- Trouvez les dimensions de l'étable.
- Faites le croquis à l'échelle 1/100<sup>e</sup>
- De quel cubage d'air dispose chaque animal, la hauteur de l'étable étant fixée à 4 m ?

## Calcul mental

s/5

- 1) un tonneau a une contenance de 675 litres et un autre de 325 litres. Quelle est la contenance totale des 2 tonneaux ? 1000
- 2) Une veste coûte 82 euros 45. On paie avec un billet de 100 euros. Que rend-on ? 17.55
- 3) On roule pendant 2 h 45 à la vitesse moyenne de 1 Km par mm. Quelle est la distance parcourue ? 90
- 4) Quel est le prix de 1 Kg de beurre à 2 euros 25 les 250 gr ? 9  
Victor Hugo est né en 1802 et est mort en 1885. Quel âge avait-il ? 83

## Rédaction

/10

- 1) Deux gendarmes de la police de la route se sont installés en haut d'une côte. Vous les observez. Racontez une ou deux scènes dont vous avez été témoin.
- 2) Vous suivez chaque jour une rue, une route, un chemin, pour venir à l'école. Vous êtes seul ou avec des camarades. Vous flânez ou vous vous hâtez; vous prenez plaisir à regarder autour de vous ou vous êtes indifférent.  
Parlez de ce déplacement quotidien.

---

## Sciences

s/10

- 1) L'eau : caractères d'une eau potable.  
Indiquez les différents moyens qui permettent de rendre potable une eau suspecte.
- 2) Pendant le jour, les plantes assainissent l'atmosphère : Expliquez .
- 3) La nuit, il est préférable de ne pas laisser de plantes vertes dans une chambre.  
Pourquoi ?
- 4) A quoi est dû le vent ? Comment peut-on utiliser sa force ?

---

## Histoire

s/5

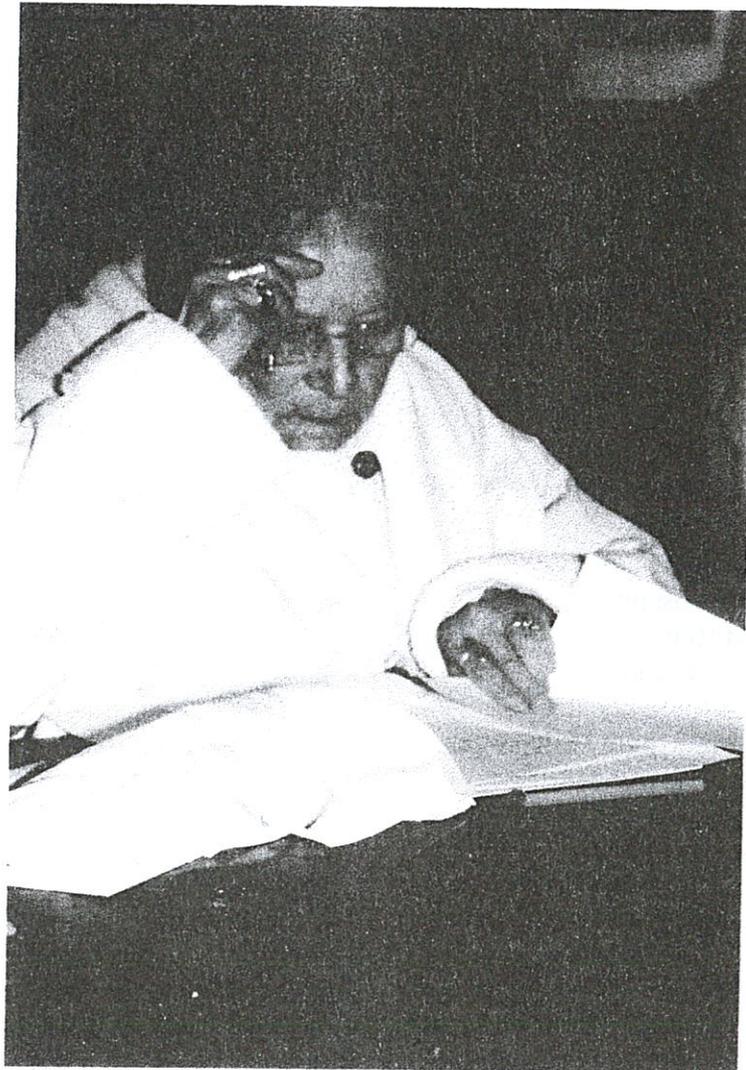
- 1) Les églises du Moyen âge sont de 2 styles. Qu'est ce qui caractérise chacun d'eux ?  
Citez quelques églises de chaque style.
- 2) Quelles étaient les différentes classes de la société française sous l'ancien régime ?  
Quelles étaient les classes privilégiées ? Citez quelques-uns de leurs privilèges.

---

## Géographie

s/5

- 1) Dans quelle grande puissance situez-vous :  
la Californie ? la Sibérie ? l'Ecosse ? le Pays de Galles ? la Mandchourie ?
- 2) Citez quatre grands fleuves français. Indiquez pour chacun d'eux dans quel océan ou quelle mer ils se jettent.



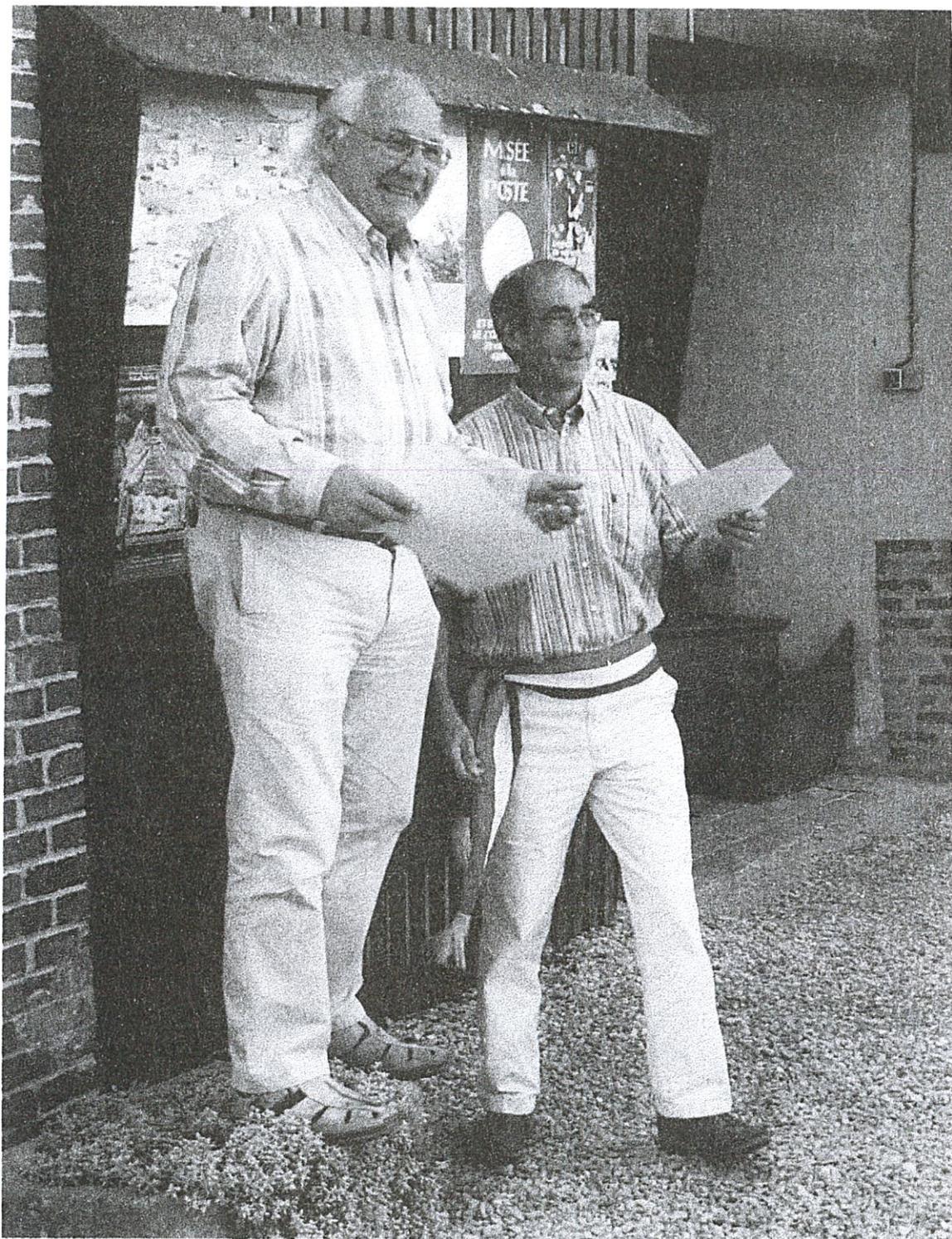
- 1) Jeanine et Marie-Thérèse en pleine concentration
- 2) Aie ! aie ! Marie-Thérèse a quelques difficultés avec le problème



**Fred Guais**, Maire adjoint de L'Oudon, remet son diplôme à la doyenne de l'épreuve **Marie-Thérèse Hugot**, 88 ans.

Ont été également reçu (dans l'ordre alphabétique) :

**Barbé** Francis  
**Baucher** Armelle  
**Davalo** Joseph  
**David** Rémi  
**Frémont** Jean  
**Hugot** Marie-Thérèse  
**Houssin** Monique, 1<sup>ère</sup> du canton  
**Vibard** Raymonde  
**Langlois** Ginette  
**Lemoine** *Valérie*  
**Méné-Hélias** Jeanine  
**Paumard** André  
**Vibard** Raymonde  
**Tuil** David, 1<sup>er</sup> du canton



François Wèbre et Fred Guais remettent les diplômes aux candidats



Les candidats, le maire-adjoint et les organisateurs, une belle petite famille